



**MANGER  
DEMAIN**

L'alimentation durable en **Wallonie**

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**

ÉTAT DES LIEUX  
DE L'ALIMENTATION  
DURABLE EN WALLONIE

AGRICULTURE  
ET ALIMENTATION :  
LES CHIFFRES CLÉS



# TABLE DES MATIÈRES

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : LES CHIFFRES CLÉS	4
A. RÉGION WALLONNE	4
B. BRABANT WALLON	15
C. HAINAUT	20
D. LIÈGE	24
E. LUXEMBOURG	29
F. NAMUR	34





# AGRICULTURE ET ALIMENTATION

## LES CHIFFRES CLÉS

### A. RÉGION WALLONNE

Le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer depuis plus de 40 ans. Cette diminution va de pair avec un phénomène de concentration des terres et des moyens de production. Durant cette période, ce ne sont pas moins de 70% des exploitations qui ont disparu, avec un rythme de disparition similaire en Flandre et en Wallonie.

En 2022, le nombre d'exploitations en Belgique était de 35.192, dont 12.670 en Wallonie<sup>1</sup>. Ceci représente une diminution de 2,3% par rapport à 2021. Toujours en 2022, la superficie agricole moyenne était de 39,7 ha pour la Belgique.

La SAU belge représente 44,4% de la superficie du territoire belge, ce qui est une tendance assez stable ces dernières années. Durant ces 40 dernières années, la superficie moyenne par exploitation a triplé passant de 12,5 ha à 38,7 ha<sup>2</sup>.

Répartition de la SAU par provinces (2022)



Source : Statbel – Chiffres clés de l'agriculture. L'agriculture belge en chiffre. 2023.

<sup>1</sup><https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-de-lagriculture-2023>

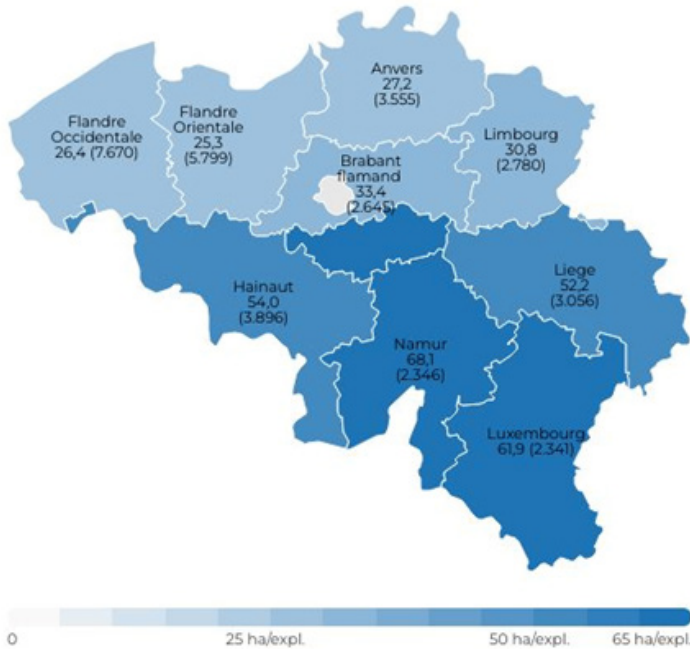
<sup>2</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-1.html>



L'importance de l'agriculture par rapport aux autres utilisations du territoire varie selon les régions agricoles de même que la nature des productions végétales.

La Wallonie représente 54% de la SAU nationale. De ces 54%, la région limoneuse couvre à elle seule près d'un tiers de la SAU wallonne, suivie par le Condroz (17%) et l'Ardenne (14%).

### Taille moyenne (et nombre) des exploitations en 2022



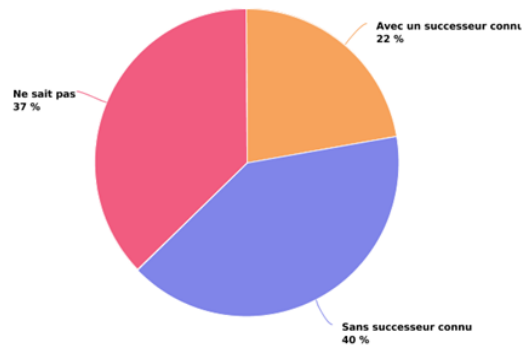
Depuis 1985, la diminution progressive des terres agricoles est directement liée à l'artificialisation du territoire, essentiellement due à l'expansion du résidentiel. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec une perte de superficie de 596 km<sup>2</sup> entre 1985 et 2020.

Le secteur agricole est également touché par une diminution significative de sa main d'œuvre. En effet, celle-ci a subi une contraction de son volume, avec une diminution de 62% de travailleurs en quarante ans.

L'âge moyen des exploitants est aujourd'hui passé à 55 ans<sup>3</sup>. La reprise des fermes est un sujet préoccupant car en 2020, seul 22% des exploitants de plus de 50 ans déclarent avoir un successeur. Or, ils détiennent près de 53% de la SAU<sup>4</sup>.

Depuis les années 2000, la tendance est que seule une exploitation sur trois cessant ses activités a été remplacée.<sup>5</sup>

Répartition des exploitants de 50 ans et plus selon la présence éventuelle d'un successeur en 2020



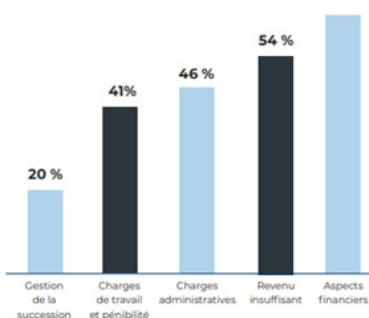
EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2022



Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel) EAW SPW 2022

Le Collège des Producteurs a récemment réalisé une enquête sur le ressenti des producteurs concernant la reprise des exploitations. Les trois difficultés principales rencontrées sont les aspects financiers, le risque de revenu insuffisant et les charges administratives. Pour les moins de 50 ans, la charge de travail et la pénibilité arrivent en troisième position. Parmi les autres facteurs cités ; la gestion de la succession, le capital reprise et l'accès au foncier. Selon les répondants de l'enquête, les principales actions pour favoriser la reprise des fermes sont : soutenir les fermes familiales perçues comme plus facilement repreneables, maintenir la cession privilégiée du bail à ferme ainsi que l'amélioration des aides financières à la reprise.<sup>6</sup>



<sup>3</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_b\\_4.html#:~:text=Les%20exploitants%20ont%20moins%20C3%A2g%C3%A9s,connu%20la%20plus%20grande%20progression.](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_4.html#:~:text=Les%20exploitants%20ont%20moins%20C3%A2g%C3%A9s,connu%20la%20plus%20grande%20progression.)

<sup>4</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_b\\_2.eew-sheet.html?thematic=3240b30c-3554-4c8f-8a26-567c8e9d42ea](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_2.eew-sheet.html?thematic=3240b30c-3554-4c8f-8a26-567c8e9d42ea)

<sup>5</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_b\\_1-1.eew-sheet.html?thematic=c8500f1f-a352-4fae-b33d-598de716df56](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_1-1.eew-sheet.html?thematic=c8500f1f-a352-4fae-b33d-598de716df56)

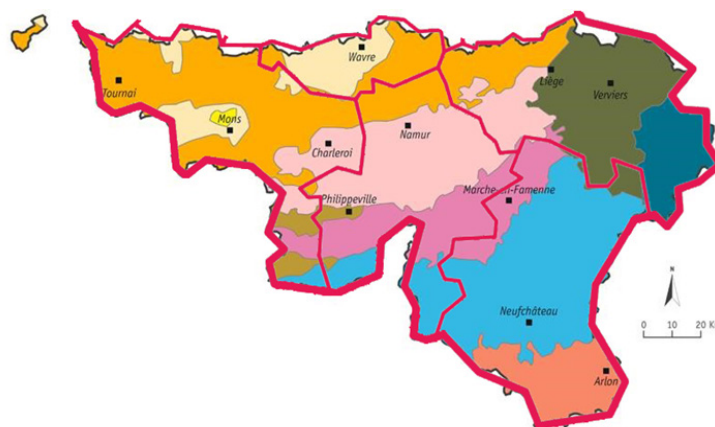
<sup>6</sup>[https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2022/10/Plaquette\\_reprise-des-exploitations\\_2022.pdf](https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2022/10/Plaquette_reprise-des-exploitations_2022.pdf)

## ÂGE DES EXPLOITANTS ET SUCCESSION DES EXPLOITANTS DE 50 ANS ET + (2016)

- 5 territoires (Hainaut, Brabant wallon, Liège, Namur et Luxembourg) ;
- 10 régions agricoles pouvant s'étendre à plusieurs territoires (sur base de données agronomiques) (région sablo-limoneuse, limoneuse, herbagère liégeoise, campine hennuyère, Condroz, Haute Ardenne, région herbagère, Famenne, Ardenne, région jurassique).

### RÉGIONS AGRICOLES

- Région sablo-limoneuse
- Région limoneuse
- Région herbagère
- Campine hennuyère
- Condroz
- Fagne
- Famenne
- Haute Ardenne
- Ardenne
- Région jurassique



Source: SPW Environnement - DEMNA ; Statbel (SPF Économie - DG Statistique) 2020

Près d'un tiers des fermes wallonnes toutes confondues (bio et conventionnelles) se situent en province de Hainaut (31%), suivies de près par la province de Liège (24%) avec son profil mixte regroupant à elle seule, 6 régions agricoles différentes (voir carte). Ensuite, avec les mêmes nombres d'exploitations, suivent la province de Luxembourg (18%) avec ses prairies d'élevages permanentes et temporaires et la province de Namur (18%) divisée entre élevages, arboriculture et grandes cultures et enfin le Brabant wallon à dominance de grandes cultures et maraichages (8%).



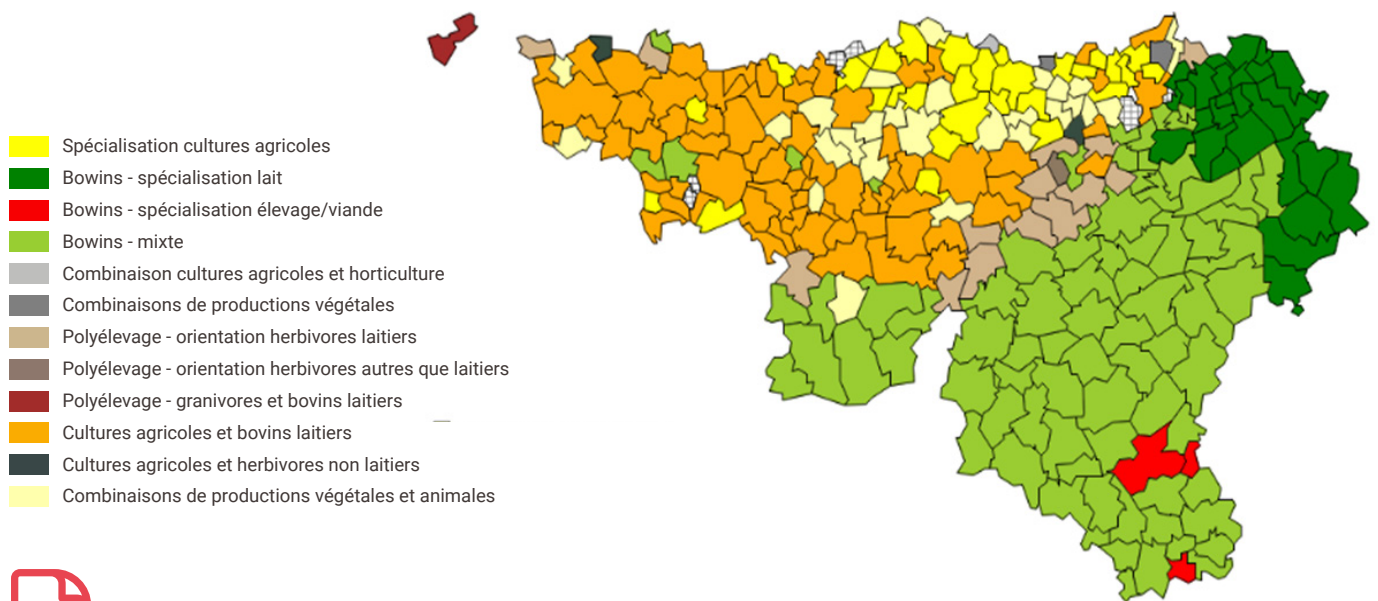


# LES TYPES DE PRODUCTIONS AGRICOLES ET LEUR ÉVOLUTION

Cette carte issue du document reprenant les chiffres de l'agriculture wallonne (2023) nous montre le type de production agricole le plus représenté dans chaque commune.



## ORIENTATION DES COMMUNES WALLONNES SELON LES PRODUCTIONS AGRICOLES



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA<sup>7</sup>

En 30 ans, le cheptel bovin s'est réduit d'environ 30 % en Wallonie. En 2021, l'effectif total des bovins laitiers et viandeux s'élevait à 1.051.600 têtes (46 % du cheptel belge). Le cheptel bovin domine le secteur de l'élevage en Wallonie, tant en nombre d'animaux que de détenteurs<sup>8</sup>.

En 2018, Statbel estime à 188.900 le nombre de vaches laitières en production en Wallonie. 1.241 millions de litres de lait ont été livrés par les producteurs wallons soit 31,3 % de la totalité du lait livré en Belgique.

<sup>7</sup><https://agriculture.wallonie.be/cartes>

<sup>8</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_JL\\_c\\_1.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_JL_c_1.html)

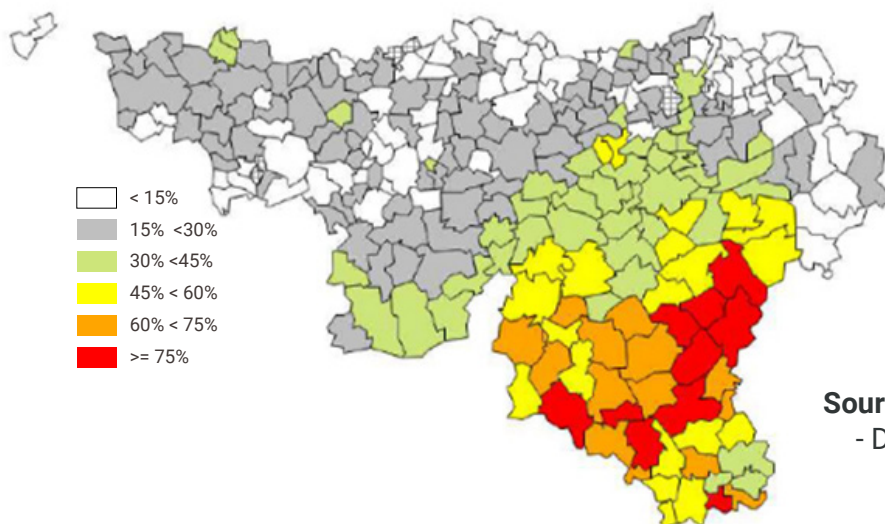


La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces de Hainaut (136.610 porcs) et de Liège (1120.76 porcs). En 2021, malgré une belle progression en termes de production porcine en Wallonie (+28% sur les 30 dernières années), le cheptel porcin wallon ne dépasse pas 6% du cheptel national et la production est présente dans seulement 3% des exploitations wallonnes.<sup>9</sup>



### IMPORTANCE DU SECTEUR DE LA VIANDE BOVINE

légende : en % de la valeur (en PBS) de la production agricole totale dans la commune

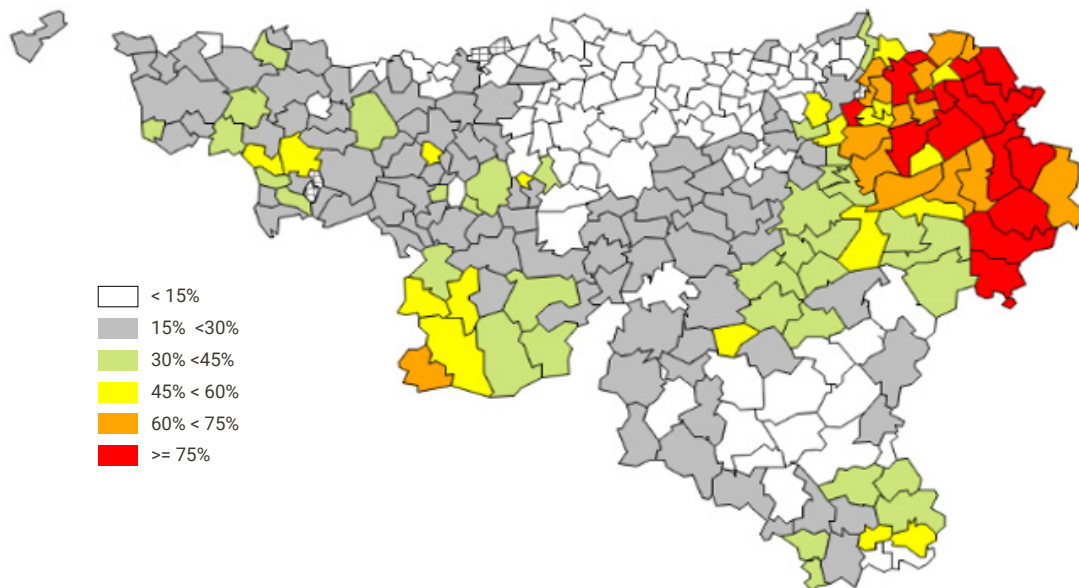


Source : SPF Economie  
- DGS et SPW ARNE -  
DAEA<sup>10</sup>



### IMPORTANCE DU SECTEUR LAITIER

légende : en % de la valeur (en PBS) de la production agricole totale dans la commune



En 2020, le nombre de volailles détenues en Wallonie était de 8.5 millions d'individus : 75% de poulets de chair, 21 % de poules pondeuses et 4 % d'autres volailles (coqs de reproduction, canards, dindes, etc.). La Wallonie ne dispose que d'un sixième du cheptel national malgré la forte augmentation de production régionale, une tendance à la hausse également confirmée en 2021<sup>11</sup>.

La production d'œufs en Wallonie est principalement localisée en provinces de Hainaut (34 % des poules pondeuses), de Namur (26 %), suivies par les provinces de Liège et du Luxembourg.

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 5). Par contre, les productions extensives ont tendance à progresser principalement en agriculture biologique.

<sup>9</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_IL\\_c\\_4.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_IL_c_4.html)

<sup>10</sup> <https://agriculture.wallonie.be/cartes>

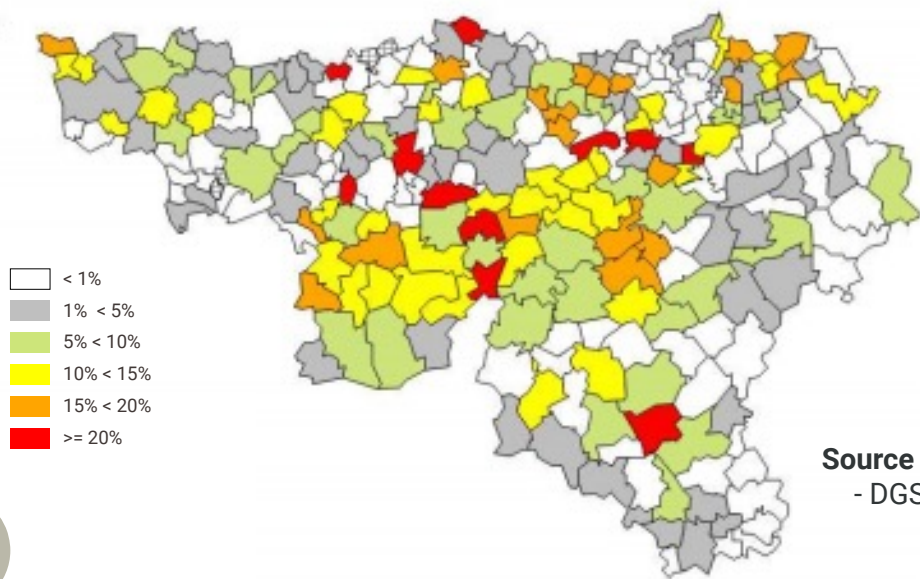
<sup>11</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_IL\\_c\\_5.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_IL_c_5.html)





## IMPORTANCE DU SECTEUR DES GRANIVORES DANS LES COMMUNES DE WALLONIE EN 2018

légende : en % de la valeur (en PBS) de la production agricole totale dans la commune



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA<sup>12</sup>



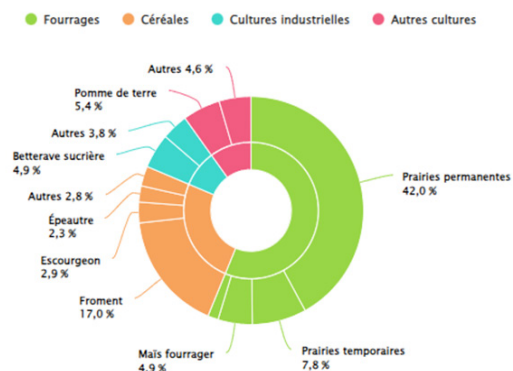
En 2018, la production ovine nette en Wallonie s'élève à 428 tonnes, soit 16 % de la production nette belge, en évolution depuis quelques années. L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie qui est toutefois loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production (67 659 têtes)<sup>13</sup>. La production indigène belge n'assure que de l'ordre de 21,5 % de la consommation de viande ovine du pays et seuls 39 élevages ont une vocation laitière en 2020. Notons également que 30% des producteurs de brebis sont en agriculture biologique<sup>14</sup>.

La production caprine wallonne nette s'élève à un peu moins de 6 tonnes par an soit à peine 1,5% de la production nette belge. Alors que l'effectif ovin a augmenté de 30% depuis 2016, la production caprine, a quant à elle augmenté de 24%. Or un peu plus de 20% des chèvres belges se situent en Wallonie (17 102 têtes)<sup>15</sup>.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette grande différence Wallonie-Flandre (selon Socopro et Elévéo). Tout d'abord, les abattages spécialisés en petits ruminants se situent tous en Flandre, l'abattage y est donc optimisé. Par ailleurs, l'offre de viande est bien supérieure à la demande, la viande de chèvre n'étant pas habituellement consommée en Belgique. L'abattage de chèvres se fait donc principalement pour l'exportation et pour les communautés qui ont cette habitude alimentaire.

En 2021, les superficies emblavées couvertes par les différents groupes de grandes cultures se répartissent dans la SAU, par ordre décroissant, en prairies permanentes (42 %), céréales pour le grain (25,1%, dont 16.2 % de froment), cultures industrielles (8%), pommes de terre de conservation (5,4 %), légumes en plein air et autres (4,7 %) (annexe II.1)<sup>16</sup>.

Répartition de la superficie agricole utilisée selon les productions végétales en 2021



EAW\_Source : SPF Economie DG Statistique (Statbel)

<sup>12</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_ILc\\_5.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_ILc_5.html)

<sup>13</sup><https://collegedesproducteurs.be/fileres-agricoles/ovins-caprins/>

<sup>14</sup>[https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_La\\_2.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_La_2.html)

<sup>15</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>

<sup>16</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>

Les cultures dites industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et doivent subir une transformation par des procédés élaborés. Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires<sup>17</sup>.

Elles couvrent en 2020 2021 une superficie de 73.843 ha, soit 10% de la SAU wallonne<sup>18</sup>.

Les prairies et les cultures fourragères couvrent 416.651 ha en 2021, soit 56,3 % de la SAU wallonne. Les prairies couvrent à elles seules 3697.021 ha (88,5% du total des fourrages) dont 311.287 ha de prairies permanentes et 57.734 ha de prairies temporaires<sup>19</sup>.

En ce qui concerne la production de légumes, en moins de dix ans la superficie dédiée a été doublée et ce, principalement en province du Brabant wallon et en agriculture biologique.

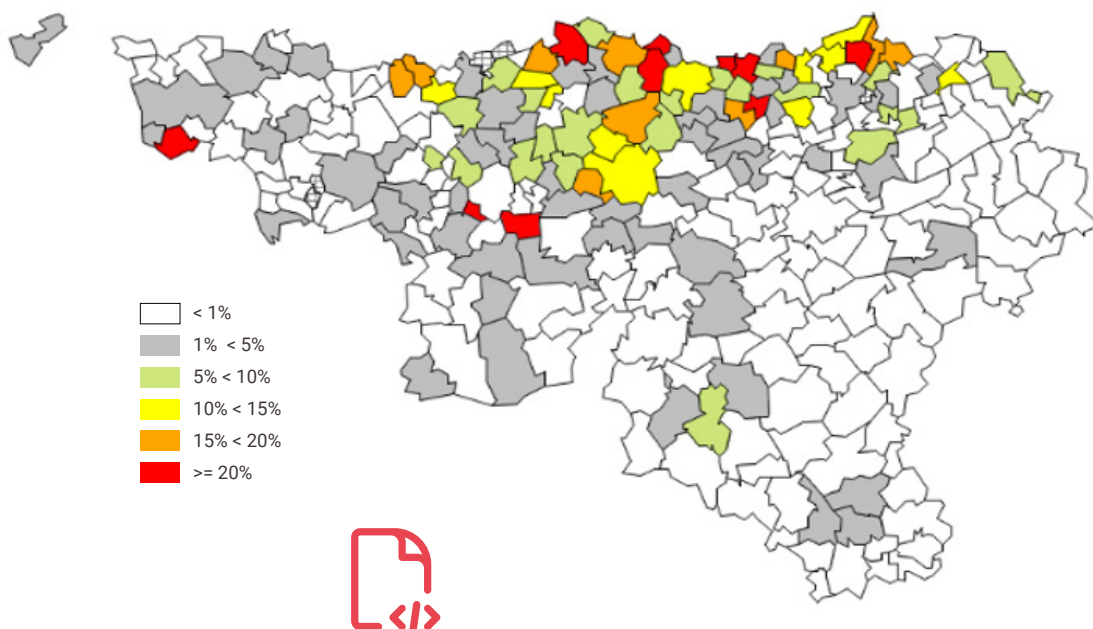
Notons toutefois que plus de 80 % de ces surfaces sont destinés à l'industrie de la transformation.

On retrouve sous l'appellation « légumes », un nombre important d'espèces végétales, chaque espèce se déclinant en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.



## IMPORTANCE DU SECTEUR HORTICOLE

légende : en % de la valeur (en PBS) de la production agricole totale dans la commune



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA<sup>20</sup>

<sup>17</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>  
<sup>18</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>  
<sup>19</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>  
<sup>20</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW2.html>

En 2000, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 9.960 ha. En 2018, cette superficie a presque doublé pour atteindre 18.142 ha, soit 4,4 % de la superficie des terres arables de la Wallonie<sup>21</sup>. Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation et leur SAU est d'environ 16.300<sup>22</sup> ha. Les productions principales rencontrées en Wallonie sont les pois verts (environ 5000 ha) et les haricots nains (environ 1.600 ha), les chicorées pour la production de chicons (environ 1.000 ha), les carottes, les haricots verts, etc<sup>23</sup>.

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie (9,9 ha en 2013, 15 ha en 2018 pour les serres verres<sup>24</sup> et 60 ha en 2022 pour les serres verres et tunnels. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1.111 ha de cultures de légumes sous serre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe pourtant de réelles potentialités de croissance. Cependant, il subsiste des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

Concernant la production fruitière, là aussi, on distingue les productions de plein air des cultures sous serres.

En 2018, on recense en Wallonie 1.927 ha de cultures fruitières de plein air. Les vergers en représentent la plus grosse part (1500 ha en basse tige, 80 producteurs professionnels par rapport à 2017, dans 204 exploitations, soit une moyenne de 8 ha par exploitation). Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (650 ha), les poiriers (700 ha) et les cerisiers (150 ha)<sup>25</sup>.

Les petits fruits (hors fraises, soit framboises, mûres, myrtilles, groseilles et cassis) représentent 30 ha, auxquels on peut ajouter entre 102 et 200 ha de vignes en Wallonie.<sup>26</sup> La culture de fraises couvre quant à elle 185 97 ha, dont 73,8 ha de fraises sous serres et 25ha de fraises hors sol sous serres.<sup>27</sup>

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées.

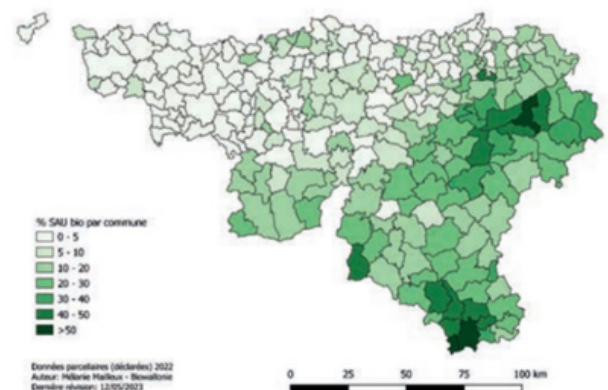
Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. La plantation d'arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Notons l'action de la Région wallonne **'Yes We Plant'** qui soutient notamment la plantation de vergers, entendu ici comme une plantation d'arbres fruitiers de variétés anciennes de haute-tige.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2018, on y recense 1.221 ha de cultures fruitières de plein air, soit 63 % du total wallon.

Concernant la production biologique<sup>28</sup>, la superficie consacrée à ce mode de production continue de s'étendre en Wallonie pour atteindre 93.526 ha en 2022, soit 12.7 % de la superficie agricole utilisée (SAU), en hausse de 1,7% en regard de l'année précédente.

Figure 5: Proportion de la surface bio/SAU total par commune (2022, OPW')



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA

21 <https://agriculture.wallonie.be/cartes>

22 <https://etat-agriculture.wallonie.be/files/Etudes/Rapport2020.pdf>

23 Révision 2022 plan stratégique de développement de l'horticulture comestible

24 <https://www.apaqw.be/fr/informations-generales-sur-les-legumes-wallons>

25 Plan stratégique de développement de l'horticulture comestible et révision 2022 du plan.

26 Centre pilote CEPIFRUIT

27 Révision 2022 du plan stratégique de développement de l'horticulture comestible.

28 <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/#:~:text=En%202022%2C%201.518%20nouveaux%20hectares,7%25%20par%20rapport%20C%3%A0%202021.>

## FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE<sup>29</sup>

Dans le contexte de la relocalisation de notre alimentation, il nous paraît pertinent de nous attarder sur l'évolution de l'agriculture biologique étant donné l'engouement que connaît actuellement ce mode de production.

En 2022, la surface agricole utile bio en Belgique est de 93.526 hectares, ce qui correspond à 12,7% de la surface agricole utile en Wallonie.

La consommation des produits bio a chuté de 5,8 % en 2022. Il s'agit de la première diminution depuis 2006<sup>30</sup>.

Depuis fin 2021, les surfaces bio en Wallonie ont été multipliées par 2, ce qui représente aujourd'hui 1 hectare agricole wallon sur 8. Au 31 décembre 2022, 16% des fermes en Wallonie sont sous contrôle bio. Au cours de l'année 2022, 41 fermes se sont faites labellisées en bio, ce qui représente une hausse du nombre de ferme de 2,1% par rapport à 2021.<sup>31</sup>

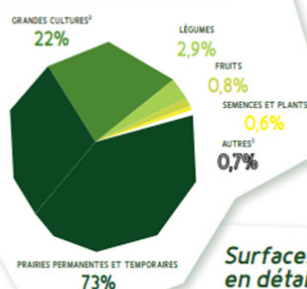
### Les chiffres du bio — Production en date du 31 décembre 2022 (parution: juin 2023)

Territoire concerné : Région wallonne - Source : Biowallonie (sur base des données du SPW)



#### Répartition des surfaces bio

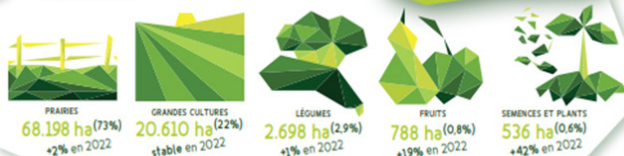
Sur base des 93.526 ha de SAU bio en Wallonie



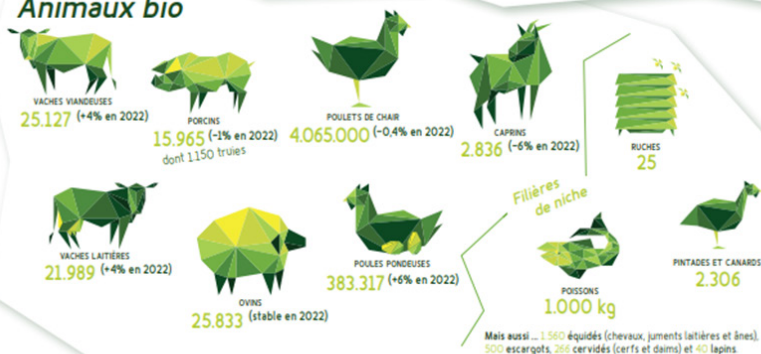
**Fruits : forte progression en 2022 !**  
(22% des 788 ha mentionnés sont en conversion)

- 421 ha d'arboriculture fruitière
- 193 ha de vignes
- 143 ha de noyers et de noisetiers
- 31 ha de fraises et de petits fruits

#### Surfaces bio en détail



#### Animaux bio



Source : Biowallonie : <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2021/06/Infographie-Chiffres-du-bio-2020.pdf>

<sup>29</sup>Biowallonie, « Les Chiffres du BIO 2022 » <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>30</sup><https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/>

<sup>31</sup><https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>



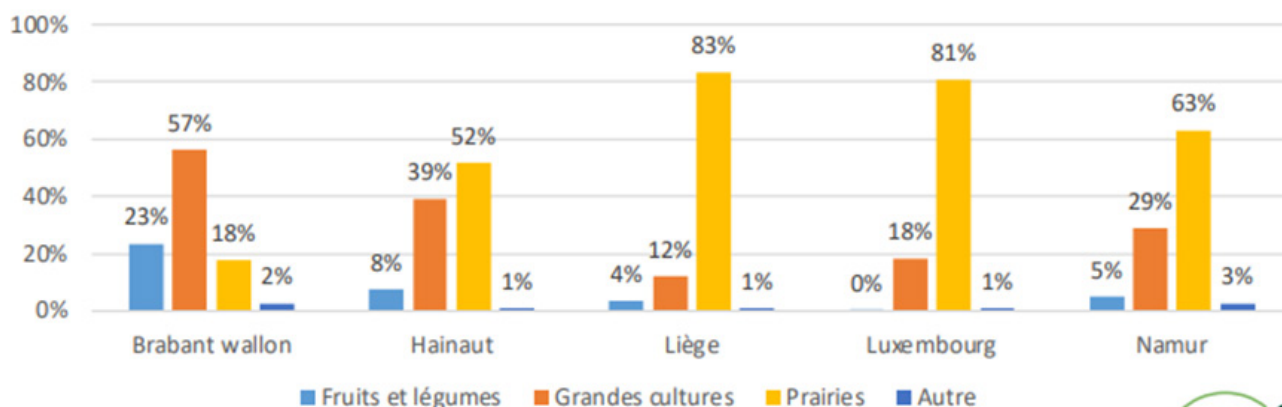


## UN HECTARE AGRICOLE WALLON SUR 8 EST DONC BIO. PARMIS CES SUPERFICIES, 7% sont encore dans leur période de conversion vers l'agriculture bio.

S'agissant de la répartition, un tiers des fermes bio wallonnes se situent dans la province de Luxembourg (31%). Ensuite, nous retrouvons par ordre d'importance la province de Liège (27%) et la province de Namur (22%). Les provinces de Hainaut et du Brabant wallon se partagent le cinquième restant avec respectivement 13% et 7% des fermes wallonnes.

La répartition des surfaces cultivées est très différente d'une province à l'autre.

Figure 4 : répartition des surfaces cultivées par province en 2022  
(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



Source : Source : Biowallonie Source : Chiffre du Bio en 2022-Biowallonie<sup>32</sup>

Plus de 80% des terres bio en province de Liège (83%) et du Luxembourg (81%) sont des prairies contre seulement 18% dans le Brabant wallon, 52% dans le Hainaut et 63% dans le Namurois. Les grandes cultures représentent 57% des surfaces bio du Brabant wallon contre moins d'un tiers pour le Hainaut (39%) et Namur (29%) et moins d'un quart pour les provinces de Luxembourg (18%) et de Liège (12%). Les fruits et légumes représentent un quart des terres bio du Brabant wallon alors qu'elles ne représentent que 8% dans le Hainaut et moins de 5% dans les 3 autres provinces. Dans le Brabant wallon, sa proportion de bonnes terres arables et sa proximité avec davantage de consommateurs convaincus par le bio (dont Bruxelles) expliquent en partie la forte proportion de légumes et de fruits bio sur son territoire.

La filière avicole continue plus doucement son expansion. Alors que la filière poulet de chair connaît une croissance relativement linéaire, la filière poules pondeuses a connu un véritable 'boom' entre 2010 et 2020. Depuis, elle ralentit sa croissance avec

22.054 poules pondeuses supplémentaires (+6%). Les poules sont élevées majoritairement dans la province de Namur suivie par celle du Luxembourg, à part égale à Liège et dans le Hainaut, et enfin en moindre mesure dans le Brabant wallon.

En constante évolution depuis 2009, la filière ovine est restée stable en 2022. Cette filière a doublé son cheptel depuis 2013. Trois quarts des moutons sont élevés dans les provinces de Luxembourg (53%) et de Namur (24%).

Après une légère diminution en 2019 et une forte progression en 2020, la filière caprine a légèrement diminué en 2022 (-6%). La filière a doublé depuis 2016. C'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 41 43% du cheptel bio wallon. Suivie du Luxembourg (27%), Namur (16%), le Hainaut (11%) et finalement le Brabant wallon (2%).<sup>33</sup>

Pour finir ce tour d'horizon régional du paysage agricole, un mot sur la main-d'œuvre et le chiffre d'affaires des différentes filières.<sup>34</sup>

**CETTE INFOGRAPHIE DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS NOUS PROPOSE UNE RÉPARTITION DES PRODUCTEURS WALLONS PAR FILIÈRE AINSI QUE LES CHIFFRES D'AFFAIRES CORRESPONDANTS :**



<sup>33</sup><https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>34</sup>Statbel, Chiffres clés de l'agriculture, l'agriculture belge en chiffre, 2020. <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Chiffres+cl%C3%A9s+de+l%27agriculture+BELGE/4dc1443d-fc7d-423c-a91c-5b3f9ed9bb16> et [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicateursheets/EAW-A\\_La\\_2.html#](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicateursheets/EAW-A_La_2.html#) et Collège des Producteurs.

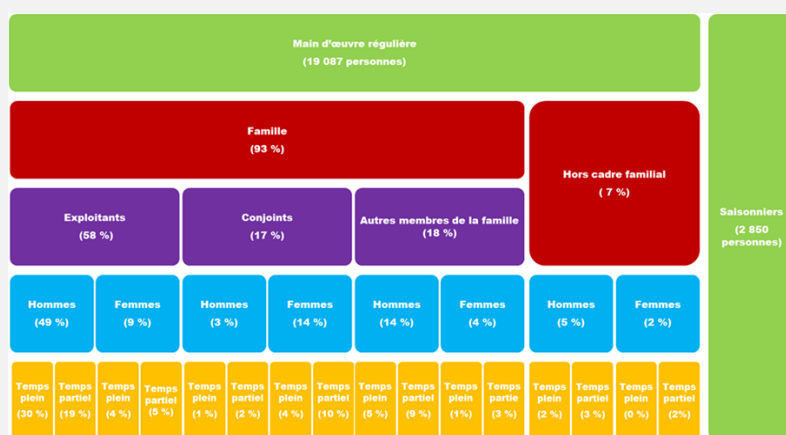
La main-d'œuvre agricole se distingue en deux catégories : la main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre non familiale. Si l'exploitant est une personne morale, par convention, toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

93% des actifs réguliers font partie de la famille, dont 71 % d'homme.

La main-d'œuvre familiale est composée :

- des exploitants qui représentent la moitié de la main-d'œuvre agricole totale (50,4 %). Parmi eux, 60% exercent leurs activités à temps plein et 40 % à temps partiel. Les femmes représentent 10,3 % des exploitants à temps plein et 22,8 % à temps partiel ;
- des conjoints des exploitants qui forment le deuxième groupe en importance numérique et très largement à dominance féminine. On en dénombre 3.745, dont 34,7 % à temps plein ;
- des autres membres de la famille qui sont au nombre de 3.092, dont 31,1 % à temps plein.

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation. La main-d'œuvre non familiale représente 4.298 personnes, soit 19,1 % de la main-d'œuvre totale. Par rapport à la Flandre, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Flandre emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région.



## B. BRABANT WALLON

### AGRICULTURE



Les terres agricoles (SAU) représentent 60 % du territoire du Brabant wallon ce qui représente la proportion la plus importante au niveau de la Wallonie (9% de la SAU régionale). La part des surfaces artificialisées y est également plus importante : 19,4 %, contre 11 % en Wallonie. En corollaire, la part des forêts y est nettement plus faible (8,8 %, contre 29 % au niveau wallon).

Cependant, la superficie agricole utile (SAU) tend à diminuer moins drastiquement que le nombre d'exploitations. Cette SAU se divise en 2 : 10% de prairies permanentes, 90% de terres arables.

En 2021, la province du Brabant wallon comptait 1.040 exploitations agricoles (8% des exploitations wallonnes).<sup>35</sup>

Sur les 1.040 exploitations recensées en 144 sont en bio<sup>36</sup> (+8 en 2020) (soit 12 %, contre 14 % au niveau wallon)<sup>37</sup>. Ces 1.040 fermes se répartissent sur tout le territoire avec une dominance vers Genappe et Jodoigne, zones moins urbanisées. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 48 % en 22 ans. En effet, le Brabant wallon comptait 958 unités de plus en 1993.

<sup>35</sup><https://statbel.fgov.be/fr/chiffres-cles-de-lagriculture-2022>

<sup>36</sup><https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>37</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/files/Etudes/Rapport2020.pdf>

La superficie agricole utilisée s'élevait cette même année à 4.490 ha<sup>38</sup> (dont 343 ha en bio ou conversion bio). Ainsi, les exploitations présentaient une taille moyenne de 63,03 ha, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (58,19 ha)<sup>39</sup>.

Le Brabant wallon compte énormément de grandes exploitations : 48 % s'étendent sur plus de 50 hectares alors que cela ne concerne que 14 % des exploitations flamandes (Brabant).

Notons que depuis 2012, les exploitations d'une taille inférieure à 5 ha sont de nouveau à la hausse.

33% de cette SAU sont exploités par les propriétaires des terres, le reste est en location.

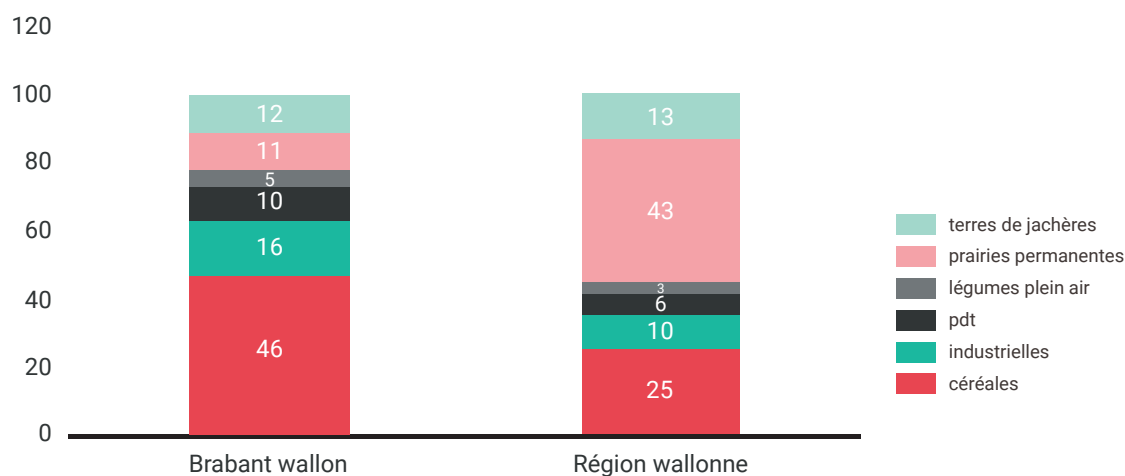
## CULTURES ET ÉLEVAGE

Dans cette province, en termes de cultures, la surface agricole du Brabant wallon est répartie de la façon suivante (2022)<sup>40</sup> :

- 40,9 % pour des cultures de céréales (contre 25 % au niveau wallon) ;
- 17,7% pour des cultures industrielles (contre 8,7%) ;
- 10,2 % pour des pommes de terre (contre 5,5%) ;
- 4,6 % pour des légumes en plein air (contre 2,1%).

A cela s'ajoutent principalement les 11 % de surfaces toujours recouvertes d'herbe (42 % en Wallonie) et les 12 % de terres agricoles dédiées au fourrage (contre 13%).

## RÉPARTITION PAR TYPE DE CULTURES



En 2018, le territoire du Brabant wallon comptait 47.238 bovins (soit 4 % de la production wallonne), 27.306 porcs (7%) et 494.331 volailles (7%).

Sur les 1.040 exploitations, 412 détiennent du bétail bovin. Cela représente 40 % des agriculteurs du Brabant wallon ; soit 47 % de moins qu'en 2001.

Comparativement aux autres provinces de Wallonie, le Brabant wallon présente un secteur animal assez restreint. En nombre de têtes, les trois cheptels

brabançons wallons sont les plus petits de Wallonie. Lorsque le nombre d'animaux de chaque type est ramené à la SAU, bien que le cheptel bovin reste le plus petit de Wallonie, il apparaît que le Brabant wallon surclasse la province de Luxembourg.

Ce sont les arrondissements de Ittre et Rebecq qui comptent le plus d'animaux d'élevage ; Les cultures étant concentrées vers le Brabant de l'Est, Perwez, Jodoigne.

<sup>38</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures TAB A chiffre agricole 2022>

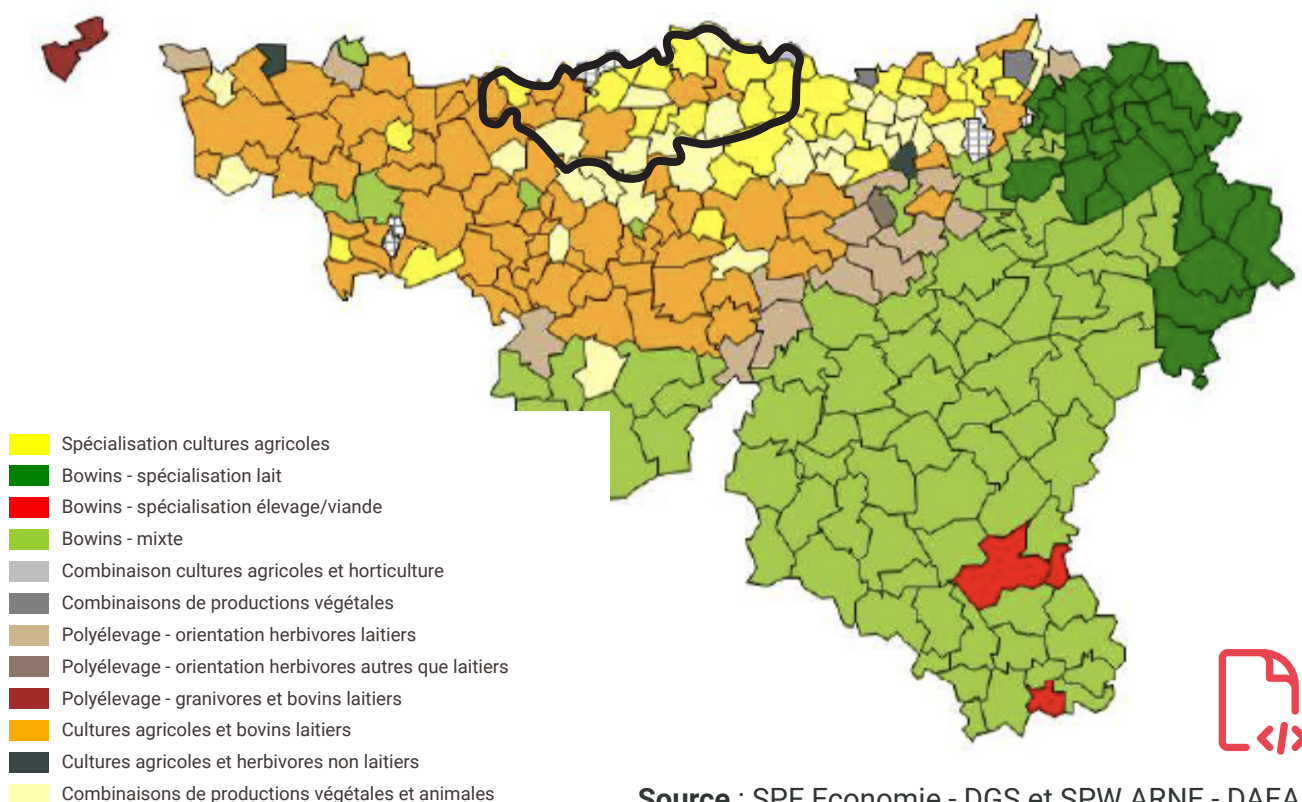
<sup>39</sup><https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-1.html#j>

<sup>40</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures TAB A chiffre agricole 2022>





## ORIENTATION DES COMMUNES WALLONNES SELON LES PRODUCTIONS AGRICOLES



Les producteurs qui traitent ou transforment leurs produits avant de les vendre doivent se signaler à l'AFSCA. Ainsi, en plus d'être des vendeurs de produits à la ferme, ils sont également considérés comme des « producteurs fermiers<sup>41</sup> » .

Selon ces termes, en décembre 2023, la province du Brabant wallon compte 116 producteurs fermiers et sont répartis de la façon suivante<sup>42</sup> :

- 34 producteurs de produits laitiers fermiers ;
- 1 producteur.trice fermier de volailles ou lapins.
- 7 boucherie bouchers à la ferme ;
- 85 cultivent des légumes, des fruits ou des cultures arables, transforment les produits, ou encore les achètent et les vendent directement aux consommateurs dans leur magasin à la ferme.

<sup>41</sup> Source AFSCA : <https://www.favv-afscsa.be/professionnels/venteferme/>

<sup>42</sup> Source AFSCA, Nombre de producteurs fermiers : [https://www.favv-afscsa.be/bo-documents/inter\\_NombreProducteursFermiers.PDF](https://www.favv-afscsa.be/bo-documents/inter_NombreProducteursFermiers.PDF)

En janvier 2022<sup>44</sup>, Biowallonie recensait 310 acteurs bio sur le territoire du Brabant wallon, labellisés pour une ou plusieurs des activités suivantes :



Proportionnellement à son territoire, le Brabant wallon est la province qui compte le plus de points de vente par habitant.

Le Brabant wallon est la province wallonne, de par sa superficie agricole utile, la moins représentative à l'échelle Wallonne au point de vue de l'agriculture biologique. En chiffre relatif, c'est la province du Brabant wallon qui a connu la plus importante progression de fermes bio entre 2020 et 2021 (+9% de fermes bio), le chiffre s'étant stabilisé en 2022. En 2022, elle compte 144 fermes certifiées BIO, le même nombre qu'en 2021. Par ailleurs, c'est dans le Brabant wallon que l'on compte le plus grand nombre de consommateurs bio.

En province de Luxembourg et de Liège, plus de 75% des fermes bio sont dédiées à 100% au bio, ce qui veut dire que toutes leurs cultures et animaux sont sous contrôle bio. Dans le Brabant wallon, une ferme sur deux est dite «mixte», c'est-à-dire qu'une partie de

la ferme seulement travaille en bio.

En 2022, le Brabant wallon, avec ses 343 ha bio et en conversion, est la province wallonne avec la plus petite surface bio. C'est aussi la plus petite province en termes de superficie. Cependant, elle compte proportionnellement le plus de terres en conversion sur son territoire, un quart des terres sous contrôle bio sont en conversion actuellement.

En 2022, les grandes cultures représentent 57% des surfaces bio du Brabant wallon. Les fruits et légumes représentent un quart des terres bio du Brabant wallon.

Dans le Brabant wallon, la proportion élevée de bonnes terres arables et la proximité avec davantage de consommateurs convaincus par le bio (dont Bruxelles) expliquent en partie la forte proportion de légumes et de fruits bio sur son territoire.

## LA DIVERSIFICATION DES FERMES

En ce qui concerne la diversification des fermes du Brabant wallon, elle est à la fois importante et croissante. Les principales productions en Brabant wallon restent les céréales, les betteraves, les pommes de terre, la viande bovine et le lait pour l'alimentation. Pour autant, l'utilisation non alimentaire des productions agricoles connaît un important développement. Ainsi, les cultures de chanvre ou de miscanthus s'observent de plus en plus dans la province. Par ailleurs, d'autres produits et services, à plus grande valeur ajoutée, se développent, diversifiant les sources de revenus de la ferme.

<sup>43</sup>Biowallonie, « Les Chiffres du BIO 2022 2019 » <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>44</sup>[https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&idx=wp\\_posts\\_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Brabant%20wallon](https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&idx=wp_posts_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Brabant%20wallon)

## EMPLOI DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Le Brabant wallon n'est pas spécialisé dans l'industrie alimentaire. Toutefois, il est spécialisé dans quatre « sous-secteurs » de l'industrie alimentaire, dont la fabrication de plats préparés avec 191 postes dans le bassin.

### NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL SALARIÉ AU 30 JUIN 2015 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, INDICE DE SPÉCIALISATION

#### Bassin du Brabant Wallon

Source : ONSS, statistique décentralisée ; calculs : IWEPS

Secteurs d'activité, NaceBel 2 chiffres		Postes dans le bassin	Postes en Wallonie	Indice de spécialisation par rapport à la Wallonie
10	Industries alimentaires	1.031	18.329	46
11	Fabrication de boissons	144	2.279	51
12	Fabrication de produits à base de tabac	29	71	333
Secteurs d'activité avec un indice de spécialisation élevé, NaceBel 4 chiffres		Postes dans le bassin	Postes en Wallonie	Indice de spécialisation par rapport à la Wallonie
10.85	Fabrication de plats préparés	191	441	353
12.00	Fabrication de produits à base de tabac	29	71	333
10.84	Fabrication de condiments et d'assaisonnements	49	202	198
10.52	Fabrication de glaces de consommation	18	82	179

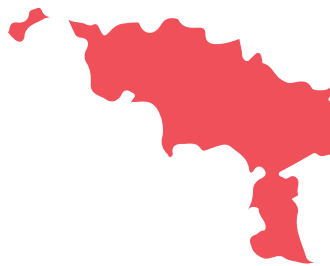


Figure 12: Répartition des postes de travail dans l'industrie alimentaire comparaison Brabant Wallon et RW

En Brabant wallon, le sous-secteur le plus pourvoyeur d'emplois est la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (7.706 postes salariés). Il suit la tendance générale du secteur de l'industrie : le nombre de postes a légèrement diminué entre 2011 et 2014 (-5.4%) et a stagné entre 2014 et 2015 (+0.1%).

Le nombre d'entreprises de l'industrie alimentaire en Brabant wallon a augmenté entre 2011 et 2015 (+23,2%). Cette tendance ne suit pas celle de la Wallonie, qui connaît une stagnation du nombre d'entreprises (+1.8%)<sup>45</sup>.

<sup>45</sup>Analyse reprise dans : <http://www.bassinefe-bw.be/admin/ckeditor/kcfinder/upload/files/documents/RAPPORT%202017/19102017%20Industrie%20alimentaire.pdf>



## AGRICULTURE

Au sein de ce territoire, s'organisent plusieurs bassins/zones aux frontières variables selon les activités. On distingue notamment :

- le Bassin de Wallonie picarde (faisant elle-même partie de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai) ;
- le Bassin du Hainaut Centre et
- le Bassin de Hainaut Sud constituant, avec 5 communes de la Province de Namur, Charleroi Métropole.

Les terres agricoles (SAU) représentent 63% du territoire hennuyer, ce qui est plus important qu'au niveau régional (52%). La part des surfaces artificialisées y est également plus importante : 13 %, contre 11,8 % en Wallonie. En corollaire, la part des forêts y est nettement plus faible (13%, contre 29 % au niveau wallon).

En 2021, le Hainaut comptait 3.921 exploitations agricoles (31% des exploitations wallonnes). En 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué de plus 40%, tant au niveau provincial que régional. Sur les 3.927 exploitations recensées en 2019, 243 sont en bio (soit 9 %, contre 14 % au niveau wallon).<sup>46</sup>

Sur les 3.921 exploitations recensées en 2021, 285 sont en bio (soit -15% des fermes bio wallonnes)<sup>47</sup>.

La superficie agricole utilisée s'élevait cette même année à 210.250 ha (dont 9.061 ha en bio ou conversion bio)<sup>48</sup>.

Ainsi, les exploitations présentaient une taille moyenne de 53,7 ha, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale (58 ha). La taille moyenne des exploitations est plus faible dans le Nord de la province.

## CULTURES ET ÉLEVAGE<sup>49</sup>

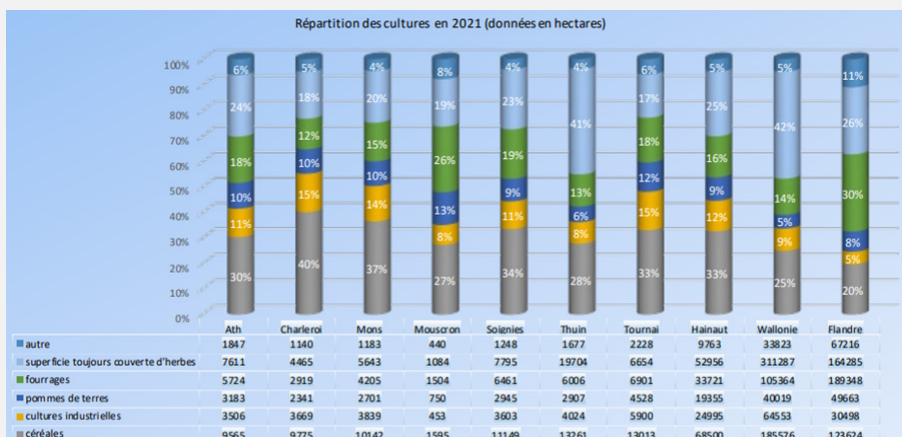
Près de 3/4 des exploitations et surfaces agricoles utilisées en grandes cultures sont situées en Région limoneuse et une dizaine de pourcents en Région sablo-limoneuse.

Principalement situé en Moyenne Belgique, le sol hennuyer, relativement fertile, permet à la fois la culture (blé, betteraves sucrières, orge) et l'élevage.

En termes de cultures, la surface agricole du Hainaut est répartie de la façon suivante (2022)<sup>50</sup> :

- 33,7% pour des cultures de céréales (contre 25 % au niveau wallon) ;
- 11,5% pour des cultures industrielles (contre 8,7%) ;
- 9,6% pour des pommes de terre (contre 5,5%) ;
- 2,4% pour des légumes en plein air (contre 2,1%).

A cela s'ajoutent principalement les 26% de surfaces de prairies permanentes et les 16% de terres agricoles dédiées au fourrage.



<sup>46</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/chiffres-cles-de-lagriculture-2022>

<sup>47</sup> <https://www.biowallonie.com/wp->

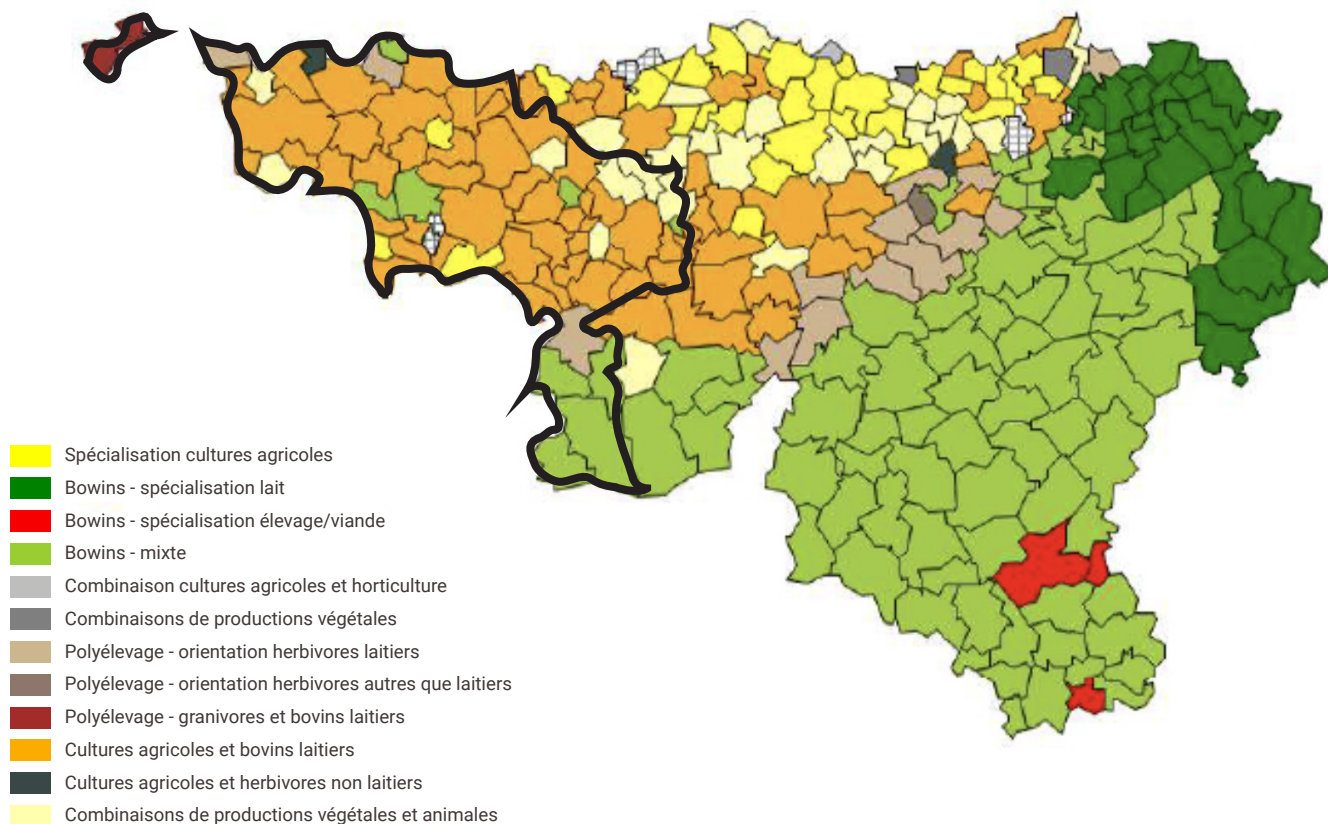
<sup>48</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf> + <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-1.html>

<sup>49</sup> <https://www.hainaut-developpement.be/documents/Flash-stats03.pdf>

<sup>50</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures> TAB A chiffre agricole 2022

En matière d'élevage, en 2020, près de trois quarts des exploitations élèvent des bovins. Les exploitations avec des ovins représentent 9,8%, suivies des exploitations de volailles (7,7%), des exploitations de porcins (6,4%) et des exploitations de caprins (3,3%).

Ce sont les arrondissements de Tournai-Mouscron, Ath et Thuin qui comptent le plus d'animaux d'élevage. L'arrondissement de Tournai-Mouscron concentre à lui seul 54 % des porcs et 36 % des volailles de la province.



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA

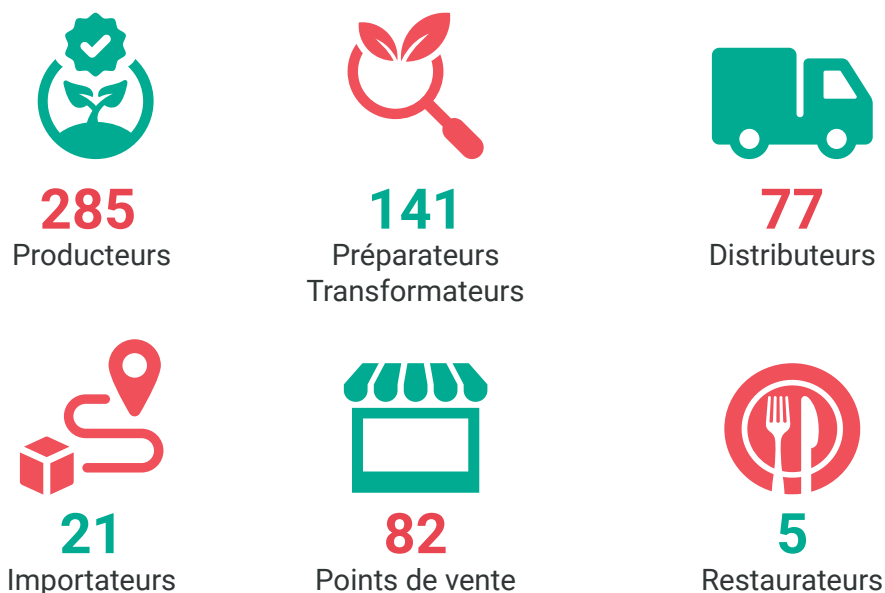
Selon ces termes, en décembre 2023, le Hainaut compte 457 producteurs fermiers (soit 37% des producteurs fermiers wallons) et sont répartis de la façon suivante :

- 242 produisent du lait et le conditionnent ou le transforment en produits laitiers
- 30 élèvent des animaux et gèrent également une boucherie au sein de l'exploitation agricole.
- 233 cultivent des légumes, des fruits ou des cultures arables, transforment les produits ou encore les achètent et les vendent directement aux consommateurs dans leur magasin à la ferme.



## ACTEURS BIO <sup>51</sup>

En janvier 2022<sup>52</sup>, Biowallonie recensait 485 acteurs bio, contre 637 en 2020, sur le territoire du Hainaut, labellisés pour une ou plusieurs des activités suivantes :

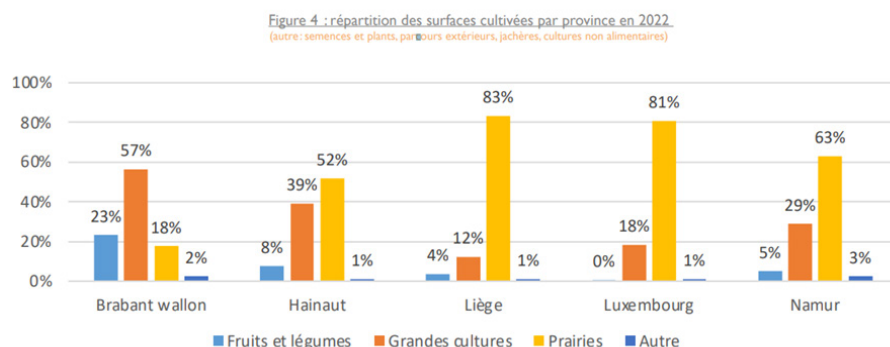


La province de Hainaut ne compte que 15% de fermes bio, contre 30% en province de Luxembourg, 27 % à Liège et 22% en province de Namur.

En 2022, la province de Hainaut compte 23% de la surface en légumes bio cultivée en Wallonie, contre 30% pour la province de Liège et le Luxembourg seulement 5%.

## RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES PAR PROVINCE

(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



<sup>51</sup> Biowallonie, « Les Chiffres du BIO 2022 » <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>52</sup> [https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&id=wp\\_posts\\_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Hainaut](https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&id=wp_posts_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Hainaut)



La province du Hainaut compte très peu d'élevages bio de bovins viandeux avec respectivement 6% contre 60% en province du Luxembourg. 14% des vaches laitières bio sont élevées dans la province en comparatif avec 49% en province de Liège.

Par contre, les porcs bio wallons sont élevés majoritairement dans les provinces de Luxembourg (48%) et de Hainaut (22%).

La filière avicole du Hainaut se développe plus lentement que dans le namurois avec 7% contre 49%. Les filières ovine et caprine sont peu significatives en Hainaut, représentant 10% de la filière wallonne.

## EMPLOI DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE<sup>53</sup>

Les sous-secteurs les plus représentés dans le Hainaut sont la transformation de la pomme de terre, la viande, la boulangerie industrielle, le chocolat, le conditionnement des légumes.

L'industrie alimentaire est un secteur essentiellement composé de PME, qui occupe également dans le Hainaut 1.297 indépendants dans des domaines tels que les farines, boulangeries, fabrication de conserves, vinaigre, boissons, battage, meunerie, boucherie, charcuterie, industrie de la charcuterie, ...

L'hébergement et la restauration représentaient 3 % des emplois et les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche employaient 992 personnes. En 2018, les secteurs de l'agriculture et de la pêche comptaient 8.854 indépendants dans le Hainaut (9% des indépendants).

<sup>53</sup>[https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022\\_chiffres\\_cles.pdf](https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_chiffres_cles.pdf)

# D. LIÈGE



## AGRICULTURE

La province de Liège est, vu la qualité de ses sols et grâce au savoir-faire de ses agriculteurs, une terre agro-alimentaire qui se répartit en quatre terroirs de part et d'autre de son fleuve, la Meuse : d'Ouest en Est, il s'agit de la région Limoneuse, le Condroz, la Région Herbagère et la Haute Ardenne.

Sur une superficie globale de 3.852 km<sup>2</sup>, les terres agricoles (SAU)<sup>54</sup> représentent 159.81 ha, soit 41% du territoire liégeois, ce qui est inférieur au niveau régional (52%). La part des surfaces artificialisées y est également plus importante : 13% contre 11% en Wallonie. En corollaire, la part des forêts correspond à la moyenne régionale (28% contre 29% au niveau wallon).

En 2021, Liège comptait 3.076 exploitations agricoles (24% des exploitations wallonnes).<sup>55</sup>

Sur les 3.076 exploitations recensées en 2021, 5404 sont en bio (+ 17 fermes sont passées en bio entre 2021 et 2022)<sup>56</sup>.

La superficie agricole utilisée s'élevait cette même année à 159.81 ha (dont 24.919 ha en bio ou conversion bio (15,6%).

Ainsi, les exploitations présentaient une taille moyenne de 524 ha, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (58,2ha).

### LA HESBAYE :

Plateau fertile.

- \* Grandes cultures
- \* Légumes industriels
- \* Arboricultures

### LA REGION HERBAGERE :

Royaume de la prairie.

- \* Spéculation laitière
- \* Arboriculture



### LE CONDROZ :

Pays des crêtes et des vallons.

- \* Cultures diverses
- \* Elevages

### L'ARDENNE :

Haut plateau verdoyant.

- \* Prairies et bois
- \* Elevages

Source : <https://www.provincedeliege.be/fr/geographie>

<sup>54</sup> <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-1.html>

<sup>55</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/chiffres-cles-de-lagriculture-2022>

<sup>56</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>





## CULTURES ET ÉLEVAGE

57

Chaque région naturelle a ses spécificités paysagères modelant les types de culture et d'élevage existant sur ces territoires.

La Hesbaye/région limoneuse est la plus importante de par sa superficie. Elle s'étend sur toutes les provinces wallonnes à l'exception du Luxembourg. Les terres agricoles y sont les meilleures et les plus fertiles. Les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre constituent les principales cultures pratiquées. Les cultures fruitières y sont également présentes. Il s'agit de grandes cultures, la production industrielle de légumes et l'arboriculture y est présente. L'élevage y est important et orienté essentiellement vers les spéculations bovines.

Au sud de la Région limoneuse, le Condroz s'étend principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et du Hainaut. La région est assez accidentée, présentant des plateaux entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Les prés et prairies recouvrent 40% de la surface agricole de la province. Le sol est généralement fertile et permet, en fonction de sa profondeur, la culture des céréales, des betteraves sucrières et des plantes oléagineuses. L'activité agricole du Condroz est également tournée vers l'exploitation des animaux, pour l'essentiel des bovins.

La Région herbagère de Liège comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays. La terre est fertile mais lourde dans le pays de Herve. Les pentes fortement inclinées ou la faible profondeur du sol rendent difficile l'exercice du labour. Les prés et prairies couvrent 90 % de la surface agricole. Les cultures fruitières, essentiellement composées de vergers à basse tige, gardent de l'importance dans la région. Les bovins sont utili-

sés principalement à des fins laitières. L'élevage des porcs constitue parfois encore un complément de l'exploitation laitière.

Finalement, le territoire de la province de Liège s'étend sur l'Ardenne. L'Ardenne constitue en superficie, la troisième région agricole de la Région wallonne. Une grande partie de son territoire est couverte par des bois. Le sol est schisteux et peu profond. Les prés et les prairies recouvrent environ 90 % des terres agricoles. Les céréales, en particulier l'épeautre et l'orge de printemps, constituent les principales cultures de la région. La spéculation bovine est importante et nettement orientée vers l'élevage des veaux au pis.

En termes de cultures, la surface agricole de Liège est répartie de la façon suivante (2022) :

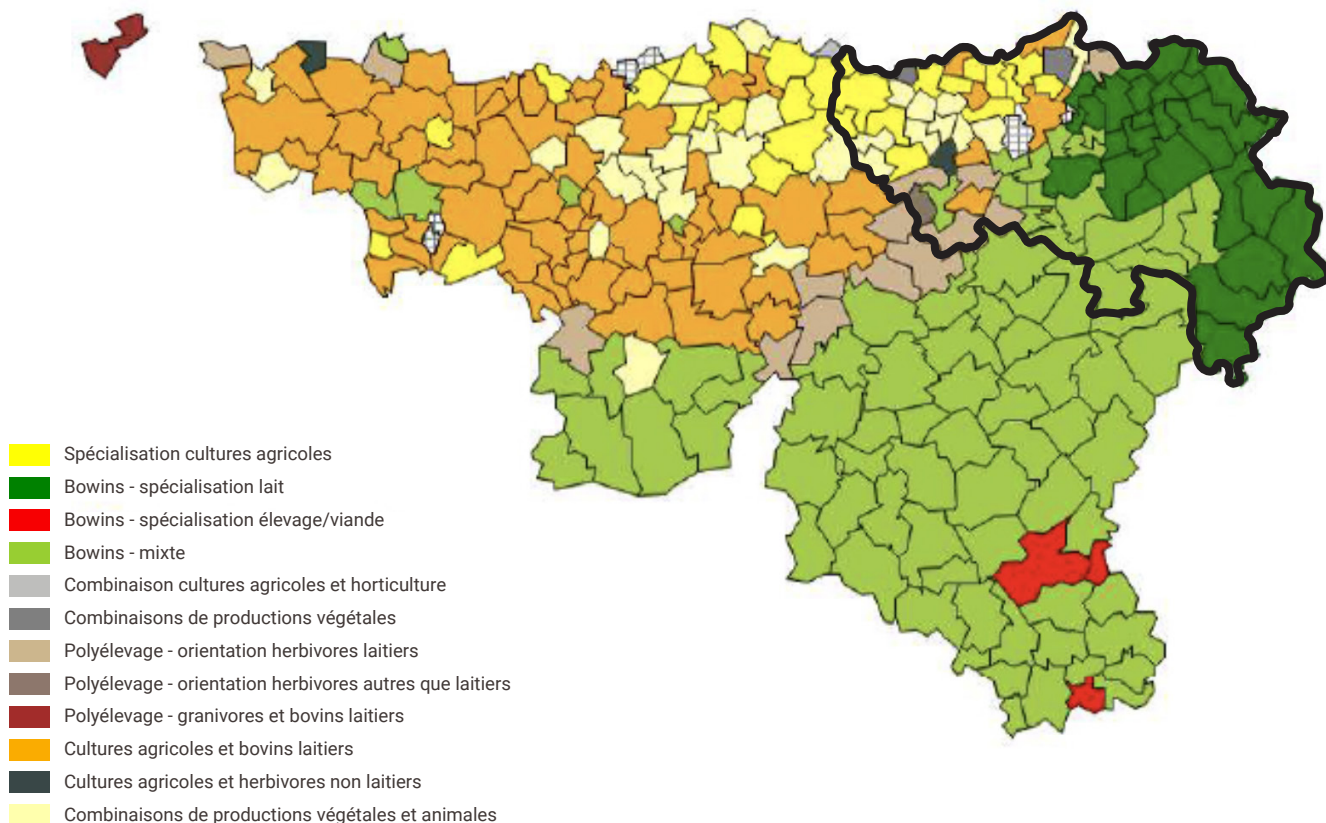
- 18,8% pour des cultures de céréales (contre 25% au niveau wallon) ;
- 8% pour des cultures industrielles (contre 10%) ;
- 4,5% pour des pommes de terre (contre 6%) ;
- 3,10% pour des légumes en plein air (contre 2,1%)<sup>58</sup>.

A cela s'ajoutent principalement les 57% de surface toujours recouvertes d'herbe (42% en Wallonie) et les 6% de terres agricoles dédiées au fourrage (13%).

En 2018, le territoire de la province de Liège comptait 245.304 bovins (soit 22% de la production wallonne) majoritairement laitiers, 98.890 porcs (26%) et 1.421.183 volailles (20%). Ce sont les arrondissements de l'est et du sud de la province qui comptent le plus d'animaux d'élevage.

<sup>57</sup><http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/4agr1.htm>

<sup>58</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures> TAB A chiffre agricole 2022



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA

Selon ces termes, en septembre 2023, la province de Liège compte 203 producteurs fermiers (soit 16% des producteurs fermiers wallons) et sont répartis de la façon suivante :

- 62 produisent du lait et le conditionnent ou le transforment en produits laitiers (13% des producteurs fermiers wallons) ;
- 22 ont une boucherie à la ferme ;
- 104 cultivent des légumes, des fruits ou des cultures arables, transforment les produits, ou encore les achètent et les vendent directement aux consommateurs dans leur magasin à la ferme<sup>59</sup>.



<sup>59</sup>Source : [https://www.favv-afscs.be/bo-documents/inter\\_NombreProducteursFermiers.PDF](https://www.favv-afscs.be/bo-documents/inter_NombreProducteursFermiers.PDF)



**ACTEURS BIO** <sup>60</sup>



**535**

Producteurs



**208**

Préparateurs  
Transformateurs



**111**

Distributeurs



**22**

Importateurs



**81**

Points de vente



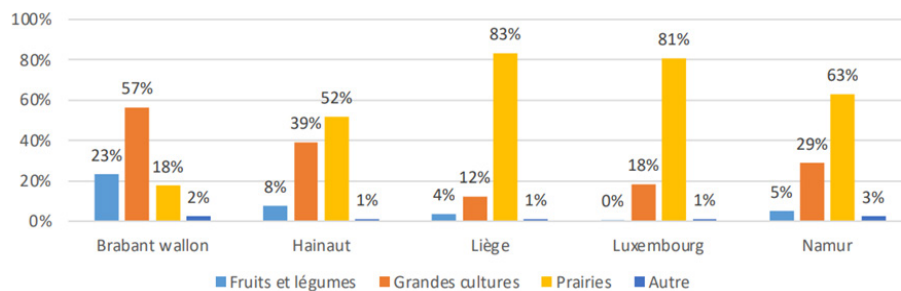
**6**

Restaurateurs

## RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES PAR PROVINCE

(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

Figure 4 : répartition des surfaces cultivées par province en 2022.  
(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



En 2022, la province de Liège est la deuxième province après le Luxembourg en ordre d'importance de SAU bio. 27% de sa SAU bio est composée à plus de 80% de prairies pour les vaches laitières.

Les grandes cultures bio représentent 12% de la province de Liège et sont situées à l'Ouest vers les terres limoneuses.

Les fruits et légumes représentent près de 4% avec une tendance à augmenter.

<sup>60</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

Même si les prairies composent les trois quarts du paysage agricole bio wallon, sa proportion diminue d'année en année pour faire place aux grandes cultures destinées à la fois à alimenter le bétail bio wallon mais aussi à répondre à la demande de plus en plus grande du marché alimentaire bio.

Les cultures maraîchères en bio ont progressé de 19% entre 2018 et 2019 avec 343 nouveaux hectares en Wallonie. La tendance s'est stabilisée en 2022 avec seulement 39 nouveaux hectares (+1%).

C'est à Liège qu'on compte la plus grande surface dédiée aux légumes bio, qui représente 28% des surfaces en Wallonie. Ces nouvelles productions de légumes font suite à l'importante demande des entreprises agro-alimentaires et des consommateurs belges.

Depuis 2014, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année.

La province de Liège, derrière Namur (44%), représente 21% de ces cultures et est toujours en augmentation.

Le nombre total de bovins bio est resté globalement stable en 2022, après une légère baisse en 2021.

Depuis 2015, la filière laitière est en pleine expansion. En 2018, le secteur poursuit sa progression (mais plus calmement) avec une augmentation de 4%. En 2022, 49% des vaches laitières bio sont éle-

vées dans la province de Liège.

La filière porcine est très limitée dans cette province avec 104% .

Pour la filière avicole, après des années de forte croissance, la filière est restée stable en 2022 (-0,4%). Cette filière en province de Liège se situe en 3ème position avec près de 16% en poulets de chair pour 14% en poudeuses.

La filière ovine est peu représentée dans cette province (12%). Par contre, c'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 43% du cheptel bio wallon.



## EMPLOI DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire constitue une des industries les plus pourvoyeuses d'emplois de la région liégeoise. Elle se fonde sur un nombre important d'acteurs majeurs, dont les produits sont vendus à l'international et qui présentent un degré élevé d'automatisation de leurs processus de production. Il s'agit, entre autres, d'AB Inbev, Come a Casa, Corman, Nihant, Darcis, Galler Chocolatier, HesbayeFrost, La Lorraine, etc.

Au-delà de ce potentiel important, les nouvelles pistes explorées élargissent les horizons, à l'instar des projets issus de la plateforme 'Verdir'. Celle-ci a pour but de créer en Wallonie un pôle d'excellence industrielle, technologique et scientifique en Agriculture Durable, Urbaine et Industrielle, principalement pour les secteurs alimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

## E. LUXEMBOURG

### AGRICULTURE



L'agriculture en province de Luxembourg occupe 1457.350 ha soit un tiers du territoire provincial<sup>61</sup>. Près de deux tiers de la surface agricole provinciale se situent en Ardenne, soit 95.074 ha. A savoir, 7% de la surface agricole provinciale (soit 10.000 ha) sont la propriété des communes, CPAS et fabriques d'église (enjeu de l'accès au foncier agricole). La part des surfaces artificialisées y est la plus faible : 5,1%, contre 11 % en Wallonie. En corollaire, la part des forêts y est bien la plus présente et se situe comme la province la plus boisée de Wallonie avec 46,2 % (contre 29 % au niveau wallon).

Les prairies et les surfaces fourragères couvrent 91,6 % de la surface agricole luxembourgeoise. Les prairies occupent à elles seules 85,7 % alors que le maïs fourrager représente 5,5% de la SAU luxembourgeoise. C'est dans l'Ardenne et dans la région herbagère que les cultures fourragères sont les plus importantes : la spéculation bovine y est en situation de quasi-monopole. 29% du cheptel bovin wallon provient de la province de Luxembourg (dans ce pourcentage, 66% des bovins sont du BBB). On recense 151 têtes de bétail en moyenne par exploitation.

Dans les régions Famenne et Jurassique (Gaume), les céréales à grains occupent respectivement 11,8 % et 10,3 % de la surface agricole utile (SAU) totale. Toutefois, cela reste faible par rapport à la Wallonie où les

<sup>61</sup><https://www.province.luxembourg.be/travailler/aides-aux-professionnels/agriculture/agriculture>

céréales occupent 23,7 % de la SAU. Il en va de même pour les cultures industrielles pour lesquelles de rares quotas betteraviers existent en province de Luxembourg. La culture betteravière est marginale par rapport à d'autres régions du pays.

En 2022, la province comptait 2.341 exploitations agricoles (18% des exploitations wallonnes).<sup>62</sup>

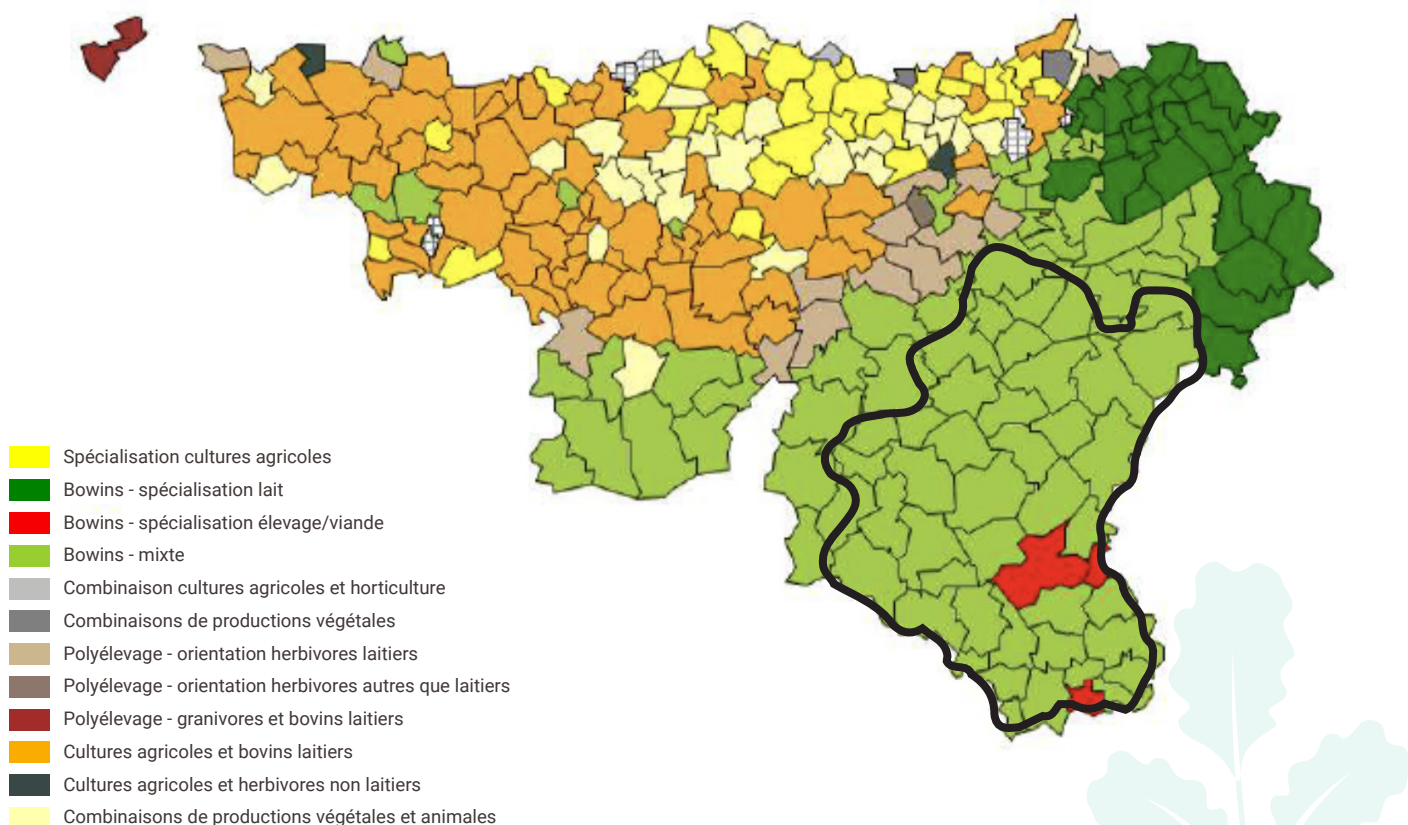
Sur les 2.341 exploitations recensées en 2022, 598 sont en bio. Sur les 145.350 ha de SAU provinciale, 38 679 sont en bio ou en conversion. 41% des terres wallonnes sous contrôle bio sont situées dans la province du Luxembourg<sup>63</sup>. Ces 2.341 fermes se répartissent aléatoirement sur tout le territoire.

La taille moyenne d'une exploitation est de 61,9 ha, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne wallonne de 58,2 ha. On recense 4.564 travailleurs agricoles dans la province, soit 1,6 par exploitation. La main-d'œuvre, très majoritairement familiale (94%), est composée de 67,7 % d'hommes et de 32,3 % de femmes.

Le territoire de la province du Luxembourg est fortement concerné par les sites Natura 2000 puisque 23% du territoire provincial est considéré comme zone d'intérêt communautaire.

Dans les sites Natura 2000, les activités humaines peuvent être maintenues, pour autant qu'elles ne menacent ni les espèces ni les habitats ciblés alors que dans le cas des espaces plus strictement protégés, elles sont limitées voire interdites.

## CULTURES ET ÉLEVAGE



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA

<sup>62</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-cles-de-lagriculture-2023>

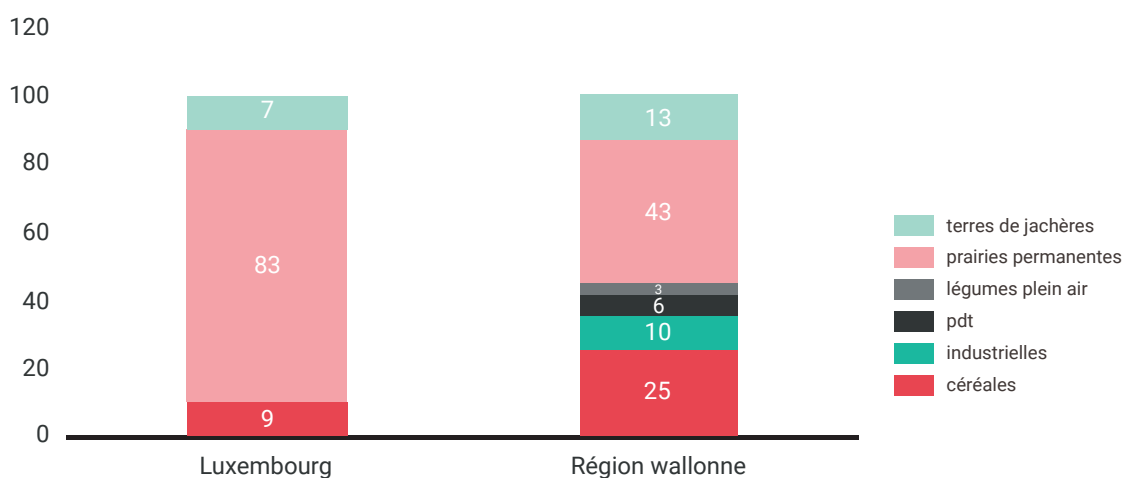
<sup>63</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

En termes de cultures, la surface agricole de la province du Luxembourg est répartie de la façon suivante (2022)<sup>64</sup> :

- 8,6 % pour des cultures de céréales (contre 25 % au niveau wallon) ;
- 0,4 % pour des cultures industrielles (contre 8,7 %) ;
- 0,3 % pour des cultures de pommes de terre (contre 5,5 %) ;
- 0,07 % pour des cultures de légumes en plein air (contre 2,1%).

A cela s'ajoutent principalement les 84 % de surfaces toujours recouvertes d'herbe (42 % en Wallonie) et les 7 % de terres agricoles dédiées au fourrage (13%).

## RÉPARTITION PAR TYPE DE CULTURES



En 2018, le territoire de la province comptait 315.918 bovins (soit 28 % de la production wallonne), 29.019 porcs (8 %) et 955.590 volailles (13 %).

Selon ces termes, en septembre avril 2023, la province de Luxembourg compte 200 producteurs fermiers (soit 16 % des producteurs fermiers wallons) et sont répartis de la façon suivante<sup>65</sup> :

- 94 produisent du lait et le conditionnent ou le transforment en produits laitiers
- 18 ont une boucherie à la ferme (en augmentation ces dernières années) ;
- 86 cultivent des légumes, des fruits ou des terres arables, transforment les produits, ou encore les achètent et les vendent directement aux consommateurs dans leur magasin à la ferme

**LE CHEPTEL BOVIN LUXEMBOURGEOIS SE COMPOSE DE 80,2% DE VACHES ALLAITANTES ET DE 19,8% DE VACHES LAITIÈRES. LA RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DÉMONTRE L'ORIENTATION « ÉLEVEUR » DU DÉTENTEUR DE BÉTAIL LUXEMBOURGEOIS. CE SONT ESSENTIELLEMENT DES ANIMAUX MAIGRES QUI SONT VENDUS DANS LE BUT D'ÊTRE ENGRAISSÉS (MÂLES) OU ENTRÉS TARD EN PRODUCTION (FEMELLES)<sup>66</sup>.**

**LES RACES FRANÇAISES (LIMOUSINE, BLONDE D'AQUITAINE ET CHAROLAISE) AUGMENTENT CONTINUUELLEMENT ET REPRÉSENTENT 9,9% DU CHEPTEL (CETTE AUGMENTATION S'EXPLIQUE NOTAMMENT PAR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES EXIGENCES QUI S'EN SUIVENT EN MATIÈRE DE VÊLAGE).**

**A NOTER QUE DANS LA RÉGION JURASSIQUE (SUD DE LA PROVINCE) OÙ LE BIO EST PLUS FORTEMENT IMPLANTÉ, LES RACES FRANÇAISES REPRÉSENTENT 17% DU CHEPTEL BOVIN.**

<sup>64</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures> TAB A chiffre agricole 2022

<sup>65</sup>[https://www.favv-afscab.be/bo-documents/inter\\_NombreProducteursFermiers.PDF](https://www.favv-afscab.be/bo-documents/inter_NombreProducteursFermiers.PDF)

<sup>66</sup><http://www.province.luxembourg.be/fr/barometre-de-l-economie-agricole-2012.html?IDC=4691&IDD=61481>

On retrouve aussi de plus en plus d'élevages de poulets en qualité différenciée (56 jours d'élevage et poulets sortants) car les terres en province du Luxembourg sont essentiellement des prairies (et donc pas adaptées à la culture). Un acteur structurant du territoire est la société Ardenne Volaille basée à Bertrix. Environ 200 éleveurs élèvent des poulets pour la société « Poulet d'Ardenne ». L'abattage des volailles est également possible à façon (c'est le cas pour la coopérative Coq des Prés). La production en province de Luxembourg représente 12,3% de la volaille wallonne et 1,6% de la volaille belge. Les poules pondeuses et poulettes sont minoritaires (environ 180.000 poules) alors qu'on dénombre 400.000 poulets de chair.

Une caractéristique également de cette province est la forte densité de piscicultures (principalement truites) et de pêcheries.

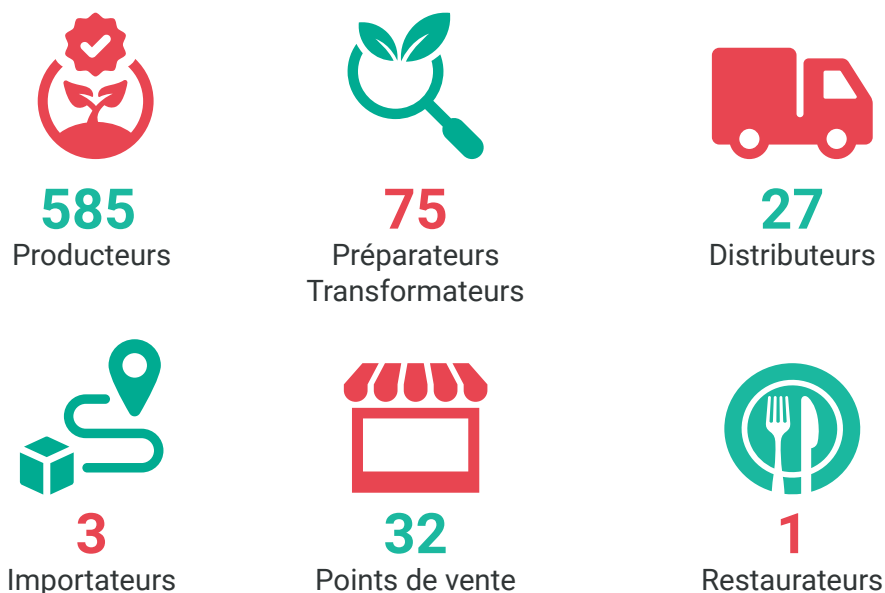
## ACTEURS BIO<sup>67</sup>

La province de Luxembourg est la province où il y a le plus de superficie dédiée à l'agriculture (SAU) en bio. C'est principalement dû à la surface importante occupée par les prairies pour le pâturage. Une ferme bio sur trois en Wallonie est située en province du Luxembourg (30%). En revanche, c'est désormais la province où la superficie bio progresse le moins, avec 0,27% d'augmentation en 2022.

On observe également que la surface bio moyenne par ferme est près de 3 fois plus élevée en province de Luxembourg que dans le Brabant wallon.

En 2022, les fermes bio luxembourgeoises disposent de 64,7 ha en moyenne et celles de la province de Liège 46,1. Cela s'explique par la proportion importante de prairies et par la moins forte pression foncière de ces régions.

En janvier 2022, BioWallonie recensait 651 acteurs bio sur le territoire de la province, labellisés pour une ou plusieurs des activités suivantes :



La province de Luxembourg est la première province en ordre d'importance de SAU bio (413%) composée à plus de 810 % de prairies pour les bovins majoritairement viandeux.

Les grandes cultures bio représentent 189% de la SAU de la province située majoritairement au Nord. Cette augmentation suit la demande croissante en céréales bio tels que le froment, le triticale, l'épeautre, l'avoine et l'orge (alimentaires et fourragères). 37% de ces grandes cultures sont situées en province de Luxembourg.

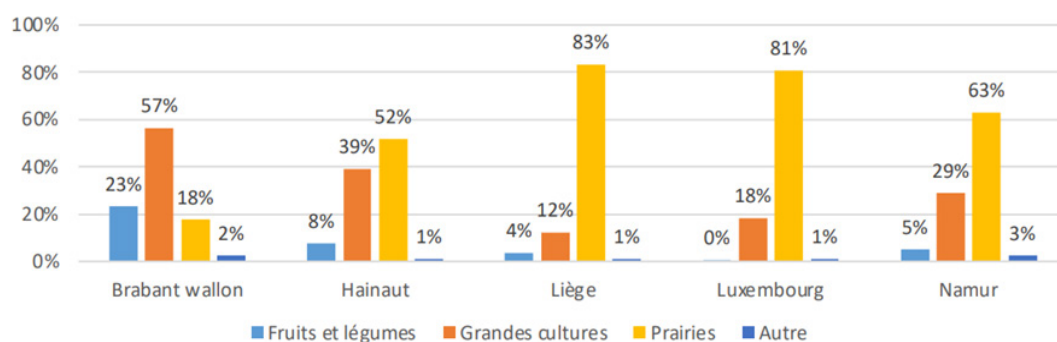
<sup>67</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>



## RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES PAR PROVINCE

(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

Figure 4 : répartition des surfaces cultivées par province en 2022  
(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



Les fruits et légumes ne représentent quasi rien avec une tendance à augmenter par petites surfaces éparpillées sur le territoire.

Même si les prairies composent trois quarts du paysage agricole bio wallon, sa proportion diminue d'année en année pour faire place aux grandes cultures qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande de plus en plus grande du marché alimentaire bio. Toutes les céréales ont vu leur surface augmenter sauf le triticale (-24%) et le quinoa (-61%) à cause de leur mauvaise rentabilité. La guerre en Ukraine a influencé les emblavements, particulièrement de maïs grain.

Plus d'1/3 des cultures fourragères wallonnes sont situées en province de Luxembourg (41%)

Les cultures de légumes ont très faiblement progressé (+1%) en 2022 avec seulement 39 nouveaux hectares. Seuls 5 % des surfaces de légumes sont situés dans la province de Luxembourg.

Depuis 2014, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année. En 2022, la province de Luxembourg, loin derrière Namur, couvre 7% de la surface wallonne.

Pour la filière bovine, le nombre total de bovins bio est resté globalement stable après une légère

baisse en 2021. Le cheptel viandeux ainsi que le cheptel laitier ont légèrement diminué.

Trois quarts des bovins bio sont élevés dans les provinces de Luxembourg et de Liège dont la moitié dans la province de Luxembourg. Cela s'explique en partie par le fait que le marché de la viande bovine bio reste limité (l'offre est supérieure à la demande). 63% des bovins allaitants sont élevés dans la province de Luxembourg.

Depuis 2015, la filière laitière est en pleine expansion en Wallonie. En 2022, le nombre de vaches laitières bio sur le territoire a progressé (+4%) : 25,5 % des vaches laitières bio sont élevées dans la province de Luxembourg derrière Liège.

La filière porcine bio est bien développée dans cette province avec 48% suivie de près par le Hainaut.

Pour la filière avicole, après des années de forte croissance, la filière est restée stable en 2022 (-0,4%). Cette filière en province de Luxembourg se situe en 2ème position avec près de 25% en poulets de chair pour 23% en poules pondeuses.

La moitié des moutons sont élevés dans la province de Luxembourg (53%) liés principalement aux régions agricoles mais aussi aux réserves naturelles fort présentes dans certains bassins naturels de la province. Et la filière caprine en province de Luxembourg continue à progresser avec 27% du cheptel



wallon, derrière bien sûr la province de Liège.

En conclusion, en province de Luxembourg, le nombre d'exploitations bio est en augmentation ces dernières années, surtout en région jurassique, où les conditions d'élevage font que le passage aux normes bio est plus

#### **EMPLOI DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE**

Environ 800 entreprises sont actives dans l'industrie et le commerce alimentaire (7.300 emplois salariés et indépendants). Les exportations sont en constante progression et les produits proposés sont diversifiés et de haute qualité<sup>68</sup>. Parmi les productions les mieux représentées, on retrouve les produits viandeux (bœuf, poulet et salaisons), l'industrie laitière, les brasseries, les eaux, la fabrication de chocolat, de produits chocolatés et de biscuits, les piscicultures et diverses autres productions parfois très originales. De grands noms de l'industrie alimentaire sont implantés en province de Luxembourg (Ferrero, Ter Beke, Nestlé, Du-

F. NAMUR

AGRICULTURE



Exploitations agricoles

La province de Namur est une terre agricole riche avec un sol des plus variés, qu'il s'agisse de la Hesbaye, du Condroz, de la Famenne ou encore de l'Ardenne qui se succèdent du Nord au Sud en bandes parallèles.

<sup>68</sup><https://www.idelux.be/fr/agroalimentaire.html?IDC=2580&IDD=24169>  
<sup>69</sup><https://www.investinluxembourg.be/nos-secteurs/agroalimentaire/>

vel-Moortgat, etc.)<sup>69</sup>.

- au nord, le limon de Hesbaye offre des terres agricoles propices aux cultures exigeantes. On y récolte le froment, l'orge, la betterave sucrière, la pomme de terre, le colza... ;

- au centre du territoire namurois, le Condroz, berceau du Blanc-Bleu-Belge, alterne prairies dévolues à l'élevage bovin et champs de céréales et de plantes fourragères et industrielles ;

- suivi du bassin de la Famenne qui par sa terre moins fertile se prête à des terres d'élevages de bovins plus viandeux ;

- et enfin place aux forêts et au relief accidenté de l'Ardenne qui, comme la Famenne, est recouverte de sols hétérogènes. L'agriculture y est essentiellement orientée vers l'élevage de bovins viandeux et, dans une moindre mesure, de vaches laitières<sup>69</sup>.

Les terres agricoles (SAU) représentent 51,6 % du territoire Namurois, ce qui est équivalent au niveau régional (52%). La part des surfaces artificialisées y est plus faible : 8,3 %, contre 11 % en Wallonie. En corollaire, la part des forêts y est bien présente et se situe comme 2ème province de Wallonie avec 33% (contre 29 % au niveau wallon).

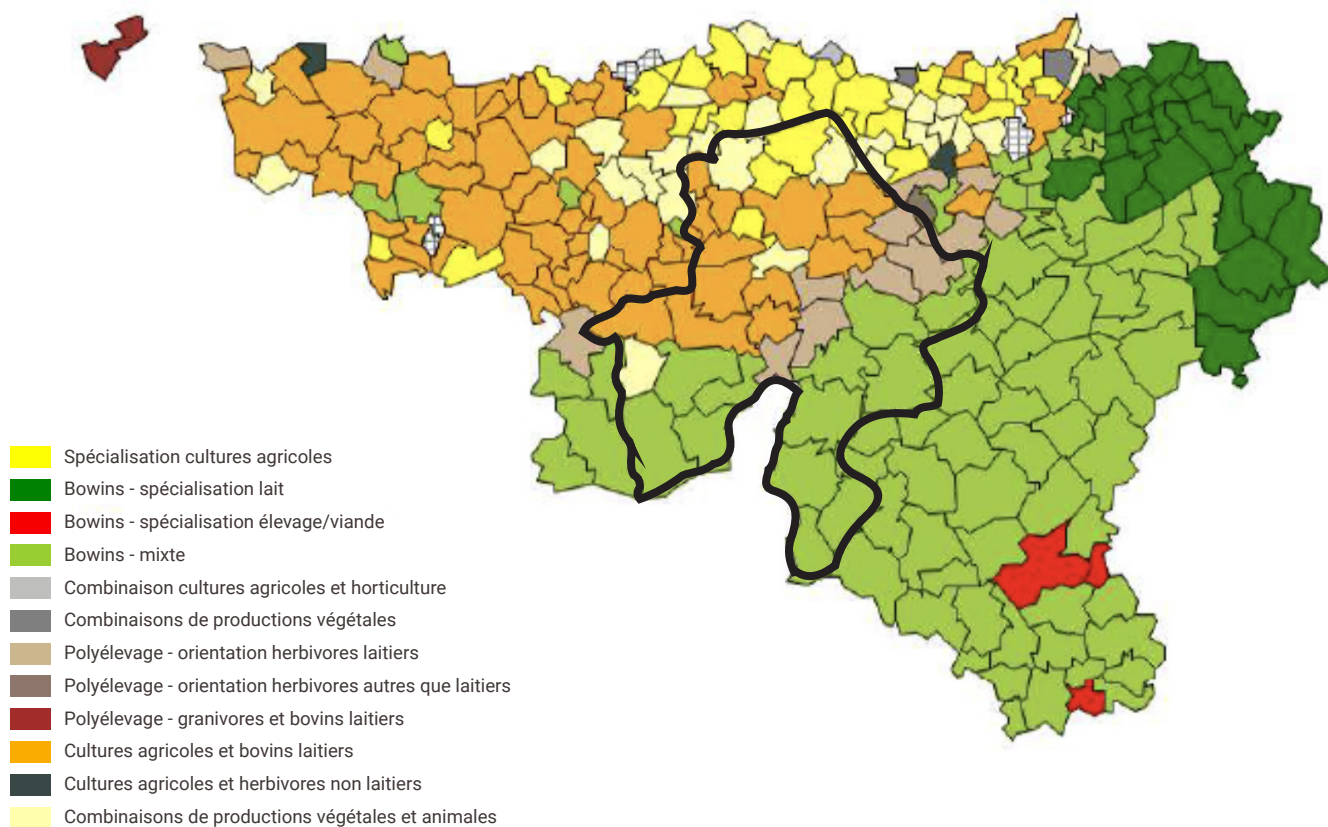
En 2022, Namur comptait (18,4% des exploitations wallonnes)<sup>70</sup>.

Sur les 2.340 exploitations recensées en 2021, 433 sont en bio<sup>71</sup>. Ces fermes sont loin d'être équitablement réparties. On en compte le plus à Ciney, Philippeville et Mettet, les dernières communes namuroises à abriter plus de 100 exploitations agricoles. À l'inverse, selon Statbel, on en recense le moins à Vresse-sur-Semois, Floreffe et Sambreville<sup>72</sup>.

La superficie agricole utilisée s'élevait cette même année à 159.350 ha<sup>73</sup> (dont 17.433 ha en bio ou conversion bio)<sup>74</sup>.

Ainsi, les exploitations présentaient une taille moyenne de 68,1 ha, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (58,2 ha).

## CULTURES ET ÉLEVAGE



Source : SPF Economie - DGS et SPW ARNE - DAEA

<sup>69</sup> La Meuse, 1er avril 2020

<sup>70</sup> [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_IL\\_b\\_1-1.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_IL_b_1-1.html)

<sup>71</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

<sup>72</sup> La Meuse, 1er avril 2020

<sup>73</sup> <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-1.html>

<sup>74</sup> <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

## EN TERMES DE CULTURES, LA SURFACE AGRICOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR EST RÉPARTIE DE LA FAÇON SUIVANTE (2022)<sup>75</sup> :

- 30 % pour des cultures de céréales (contre 25 % au niveau wallon) ;
- 9,7 % pour des cultures industrielles (contre 8,7%) ;
- 4 % pour des pommes de terre (contre 5,5 %) ;
- 1,5 % pour des légumes en plein air (contre 2%).

A cela s'ajoutent principalement les 41% de surface toujours recouvertes d'herbe (42 % en Wallonie) et les 8 % de terres agricoles dédiées au fourrage (13%).

En 2018, le territoire de la province de Namur comptait 221.148 bovins (soit 20 % de la production wallonne), 76.949 porcs (20%) et 2.285.375 volailles (32 %).

Ce sont les arrondissements de Walcourt, Florennes jusque Havelange en passant par Dinant et bien évidemment Ciney qui comptent le plus d'animaux d'élevage. Les cultures étant concentrées vers le bassin Namurois entourant la ville de Namur.

Les producteurs qui traitent ou transforment leurs produits avant de les vendre doivent se signaler à l'AFSCA. Ainsi, en plus d'être des vendeurs de produits à la ferme, ils sont également considérés comme des « producteurs fermiers »<sup>76</sup>.

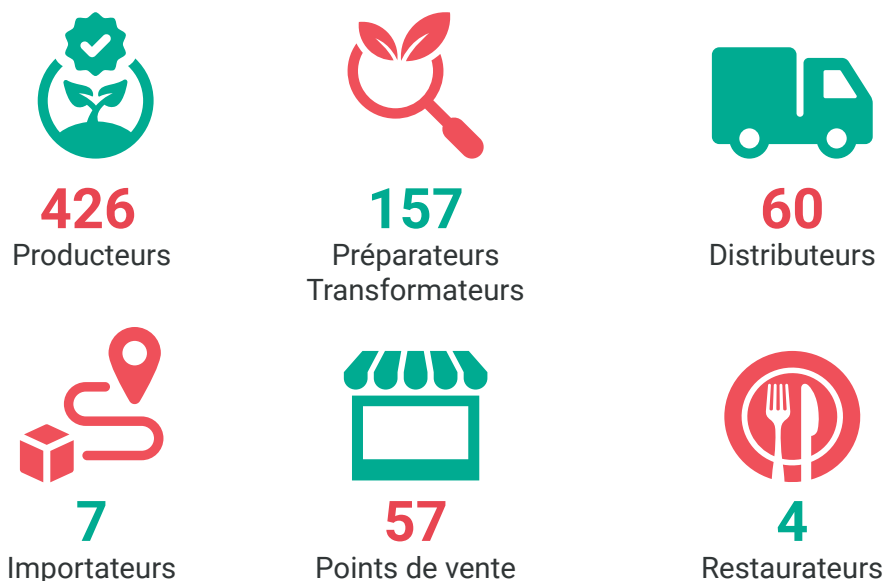
## SELON CES TERMES, EN AVRIL 2022, LA PROVINCE DE NAMUR COMPTE 254 PRODUCTEURS FERMIS (SOIT 21% DES PRODUCTEURS FERMIS WALLONS) ET SONT RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- 112 produisent du lait et le conditionnent ou le transforment en produits laitiers
- 28 ont une boucherie à la ferme
- 141 cultivent des légumes, des fruits ou des cultures arables, transforment les produits, ou encore les achètent et les vendent directement aux consommateurs dans leur magasin à la ferme.

## ACTEURS BIO<sup>77</sup>

La province de Namur a vu une légère progression depuis l'année 2021 avec 7 nouvelles exploitations sous certification bio.

En janvier 2022<sup>78</sup>, BioWallonie recensait 583 acteurs bio sur le territoire de Namur, labellisés pour une ou plusieurs des activités suivantes :



<sup>75</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures> TAB A chiffre agricole 2022

<sup>76</sup><https://www.favv-afscab.be/professionnels/venteferme/>

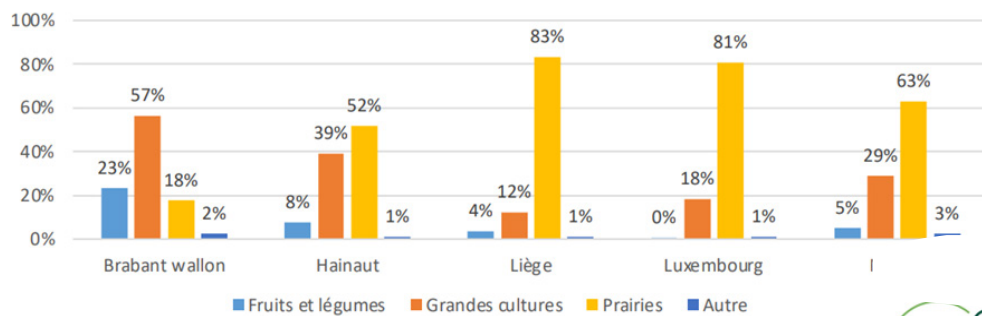
<sup>77</sup>BioWallonie, « Les Chiffres du BIO 2019 » <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf> et [https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2022/05/Chiffres-du-Bio-2021\\_LOW.pdf](https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2022/05/Chiffres-du-Bio-2021_LOW.pdf)

<sup>78</sup>[https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&idx=wp\\_posts\\_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Namur](https://www.biowallonie.com/acteursbio/?q=&idx=wp_posts_post&p=0&dFR%5Btaxonomies.province%5D%5B0%5D=Namur)

## RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES PAR PROVINCE

(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

Figure 4 : répartition des surfaces cultivées par province en 2022  
(autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



En 2022, la province de Namur est la 3ème province après Liège en ordre d'importance de SAU bio 18% composée à plus de 63% de prairies pour les bovins.

Les grandes cultures bio représentent 29% dans cette province située au nord et est vers les terres limoneuses.

Les fruits et légumes représentent près de 5% avec une tendance à augmenter ces dernières années.

Même si les prairies composent trois-quarts du paysage agricole bio wallon, sa proportion diminue d'année en année pour faire place aux grandes cultures qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande de plus en plus grande du marché alimentaire bio.

Les cultures maraîchères en bio ont progressé de +16% en 2021 avec 364 nouveaux hectares en Wallonie, mais seulement 39 nouveaux hectares y sont consacrés en 2022. 21% des surfaces cultivées en légumes sont situés dans la province, ce qui la classe en avant dernière position.

Par contre, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année. En 2022, la surface en fruits bio a augmenté de +19% (+12hectares). 4% des cultures fruitières sont situées en province de Namur et toujours en augmentation. 53% des fruits bio

cultivés en Wallonie sont issus de vergers. Parmi ceux-ci, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons dans les vergers des cerisiers, pruniers, pêchers et kiwâi. La production de vignes bio, qui jadis était quasiment inexistante sur le territoire, se développe fortement ces dernières années ; elle a quasiment triplé en 3 ans pour atteindre 193 ha en 2022. La Wallonie recense actuellement 524 agriculteurs qui cultivent des vignes bio. La production de fraises et petits fruits atteint 31 ha, dont 22% en conversion en 2022.

Le nombre total de bovins bio est resté stable en 2022, après une légère baisse en 2021(-2%). Le cheptel viandeux a diminué fortement tandis que le cheptel laitier a continué sa progression. Depuis 2015, la filière laitière est en pleine expansion. En 2022, le secteur poursuit sa progression avec 14%. En 2022, 11% sont élevés en province de Namur contre 50% des vaches laitières bio pour Liège.

La filière porcine représente 16% en province de Namur, contre 48% en province de Luxembourg et 22% Hainaut.

C'est en province de Namur que plus de la moitié des poulets bio sont élevés. Les élevages de poulettes sont situés presque exclusivement dans les provinces de Namur (66%) et du Hainaut (34%).

La filière ovine représente dans cette province quasi ¼ du cheptel wallon. La province de

